# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
7' Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984 (37° SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

1" Séance du Mercredi 2 Mai 1984.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Questiona au Gouvernement (p. 2018).

DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (p. 2018)
MM. Clément, Savary, ministre de l'éducation nationale.

DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE SUR L'ENSZIGNEMENT PRIVÉ (p. 2018)

MM. Jean Brocard, Rocard, ministre de l'agriculture, le président.

STATISTIQUES SUR LES ORIGINES DES OFFICIERS ET DES SOLDATS (p. 2020)

MM. Charles Millon, Labarrère, miniatre délégué auprès du P: nier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL D'UN GROUPE NATIONALISÉ ET ADHÉSION DES ENTREPRISES PUBLIQUES AU C. N. P. F. (p. 2020)

MM. Odru, Labarrére, ministre délégue auprès du Preinter ministre, chargé des relations avec le Parlement.

PROTESTATION DE LA TURQUIE APRÈS L'INAUGURATION D'UN MONUMENT COMMÉMORANT LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN (P. 2021)

MM. Ducoloné, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des reistions avec le Parlement.

**★** (1:6)

SITUATION D'UGINE-ACIERS (p. 2021)

MM. Porelli, Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et ce la recherche, chargé des P.T.T.

SITUATION ALARMANTE DU TRAFIC POSTAL (p. 2022)

MM. Noir, Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T.

POSITION DU GOUVERNEMENT &UR LES ÉVÉNEMENTS D'AFGHANISTAN (p. 2023)

MM. Barnier, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

DÉLIVAANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE (p. 2023)

MM. Grussenne er 'uilés, ministre de l'urbsnisme et du logement.

RENAULT (p. 2024)

MM. Le Coadic, Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie et de la recherche, chargé des P.T.T.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES NATIONALISÉES (p. 2024)

MM. Coffineau, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations svec le Parlement.

QUOTAS LAITIERS (p. 2025)

MM. Balligand, Souchon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.

COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES (p. 2025)

MM. Jagoret, Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T.

AFGHANISTAN (p. 2026)

MM. Alain Richard, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

ORIENTATION ET FORMATION DES FEMMES (p. 2026)

Mmes Lecuir, Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme.

CODE DU TRAVAIL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (p. 2027)

MM. Juventin, Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

Suspension et reprise de la séance (p. 2027).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

2. - Rappel au réglement (p. 2027).

MM. Noir, le président.

- 3. Déclaration de l'urgence d'un projet de loi (p. 2028).
- Développement de l'initiative économique. Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2028).
  - M. Bêche, ranporteur de la commission des finances.
  - M. Roger-Machart, rapporteur pour avis de la commission des lois.
  - M. Vennin, rapporteur pour avis de la commission de la production.
  - M. Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Question préalable de M. Noir: MM. Noir, Douyère, le ministre. — Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine seance.

5. - Ordre du jour (p. 2041).

#### PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte. .

#### -1-

#### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française

DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

- M. le président. La parole est à M. Clément.
- M. Pascal Clément. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre ou, à défaut, à M. le ministre de l'éducation nationale.

Aujourd'hui, se reunit pour la première fois la commission spéciale chargée d'étudier le projet de loi qui porte votre nom, monsieur Savary. Dana vos répunses — mais c'est aussi vrai de celles du Premier ministre — vous avez toujours insisté sur le fait que ce projet se ferait dans la concertation et sans contrainte. Le comité national de l'enseignement catholique, qui a adopté à la quasi-unanimité un lexle rejetant clairement et fermement votre projet, a demandé au Premier ministre une audience pour reprendre le dialogue.

- M. Bernard Derosier. Vous êtes son porte-parole?
- M. Pescal C!ément. Qu'a répondu ou que va répondre M. le Premier ministre? Peut-on, monsieur le ministre, commencer le travail parlementaire aujourd'hui mênie, alors que les principaux partenaires de volre négociation vous demandent, à nouveau, de pousaer plus loin la réflexion? Si, comme je le pense, nos travaux s'engagent dès ce soir, ce sera en fait la fermeture du dialogue avec les partisans du pluralisme sculaire.

Deuxième question: avez-vous encore la volonté de dialoguer avec les parlementaires? Le bruit court, en effet, que, là aussi, vous allez refuser le dialogue et la liberté d'expression en utilisant l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Vous engagez-vous à ne pas y recourir ou comptez-vous mettre fin brutalement au dialogue?

Plusieurs députés socialistes. Et que faisait M. Barre?

M. Pascal Clément. Je rappellerai que jamais, au grand jamais, avant 1981, cet article de la Constitution n'a été employé pour un sujet d'une telle iniportance ayant une connotation philosophique évidente. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Plusieurs députés socialistes. Et le budget!

- M. Pascal Clément. La concertation à laquelle vous avez procédé depuis trois ans ne sera-t-elle qu'une procédure purement formelle dont il ne faut pas attendre de résultats? Entendez-vous contraindre tous vos partenaires, y compris les parlementaires? Si c'est cela ne vaudrait-il pas mieux dire sans hypocrisie à l'opinien, qui, vous le savez, sur ce point ne vous suit pas, monsieur le ministre : « tel est notre bon plaisir socialiste! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie et du rassemblement pour la République. Exclamations sur les bancs des socialistes.)
- .A. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.
- M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, dans votre question vous m'avez souffié des réponses que, vous le comprendrez, je ne ferai pas miennes.

En effet, depuis trois ans, j'ai discuté avec les différents partenaires concernés par ce grave problème. Le Gouvernement avait annoncé qu'il prendrait ses responsabilités devant l'Assemblée nationale, ce qu'il a fait puisqu'un texte a été déposé. Comment considérer que le débat est clos alors que j'aurai l'honneur de me présenter demain devant la commission spéciale pour faire un premier exposé, écouter les questions et m'efforcer d'y répondre?

L'organisme que vous avez évoqué, le comité national de l'enseignement catholique, a-t-il demandé que l'on diffère l'examen de ce projet de loi par le Parlement? Non, lisez son texte, il a demandé à être reçu par le Premier ministre, ce qui, je crois pouvoir vous l'annoncer, sera fait. Restera alors le problème de savoir si le débat doit avoir lieu entre le Premier ministre et cet organisme ou devant le Parlement. Je pense, quant à moi, que le dialogue doit s'instaurer à travers les instances parlementairea normales, c'est-à-dire en commission, puis en séance publique.

- M. Atain Madelin. Selon la procédure normale?
- M. le ministre de l'éducation nationale. Je n'ai pa, qualité pour répondre sur la procédure qui sera retenue par le Gouvernement. (Exclamations sur les banes de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Je suis ministre de l'éducation n'ationale. c'est au Premier ministre qu'il revient d'apprécier, le moment venu, les données du problème, mais il ne s'agit en aucune circonstance de mettre fin à un débat parlementaire qui n'est même pas commencé. Je serai, aussi longtempa qu'elle le jugera utile, à la disposition de la commission spéciale. Chacun doit bien mesurer l'ampleur et la gravité de ce problème. Le Gouvernement a déposé un projet de loi, le Parlement s'en saisit; de nombreuses questions appellent encore des réponses, j'en ai à apporter que je crois fondées. C'est à partir du moment où le débat sera clos en commission et qu'il commencera dans cette enceinte que chacun pourra alors prendre ses responsabilités

En tout état de cause, l'ordre du jour des travaux parlementaires est fixé par le Gouvernement et par le Parlement et ne saurait l'être par une organisation extérieure, si respectable soit-elle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Bernard Derosier. Au piquet, Clément!

DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

- M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.
- M. Jean Brocard. Après la réponse de M. le ministre de l'éducation nationale, on ne sait plus lrès bien la signification du mot « contrainte ». Le parlenaire principal n'est-il pas contre le projet sur l'enseignement privé?

Un peu dans le même ordre d'idées, je poserai une question à M. le ministre de l'agriculture qui, le mardi 24 avril, a été l'animaleur de l'émission « Politiques » sur T. F. 1. Je ne releverai dans ma question que l'une de ses phrases : « Je veux dire tout de même l'émotion que j'ai ressentie quand, au moment

de la guerre d'Algérie, me posant hien des questions et menant dėjà un dur combat politique contre cette guerre d'Algérie, j'ai découvert que ces officiers d'active de l'armée française, qui de plus en plus se laissaient aller à des comportements qui ne correspondaient pas à ce que voulait le pays, qui ne comprenaient plus leur métropole, leur propre pays — et leur pays ne les comprenait plus — que ces officiers étaient à 65 p. 100 des enfants de l'école libre... ;

- M. Alain Bonnet. Où est l'agriculture?
- M. Jean Brocard. Monsieur le ministre de l'agriculture, avezvous mesuré la gravité de vos propos à l'égard de l'enseignement privé...
  - M. Jean-Louis Goasduff. Bien sûr!
- M. Jean Brocard. ... dont vous considérez les élèves comme des actieux potent :- ? (Applaudissements sur les bancs de l'union factieux poter -? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la dén cratie française et du rassemblement pour la République.)
  - M. Jean-Loris Goasduff. C'est un sectaire!
- M. Jean Brecard. Avez-vous pensé que lorsque les soldats du contingent ont répondu à l'appel du gouvernement socialiste de l'époque pour défendre le drapeau français en Algérie, ce gou-vernement socialiste s'est demandé s'ils avaient suivi un ensei-gnement prive public? Les écoles françaises d'officiers ne sontelles pas des établissements publics?

Alors ma question est simple. Au moment où vos amis socia-listes ont rallumé la guerre scolaire... (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Louis Goasduff. C'est la vérité!

De nombreux députés de l'union pour la démocratie française. Oui! Oui!

- M. Jean Brocerd. ... maintenez-vous les propos que vous avez tenus à T.F. 1 et, après avoir entretenu la guerre scolaire, allez-vous assumer la responsabilité de la division dans l'armée? (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)
  - M. Jean Lacombo. C'est vous le factieux!
- M. Jean Brocard. Vous avez fait là tout un amalgame. Votre intention est-elle de rouvrir des plaies douloureuses et de rappeler des drames pénibles de notre histoire avec des arguments que je qualifierai de dérisoires?

Je serais curieux de savoir ce qu'en pense le ministre de la défense. No soldats de la paix tués à Beyrouth venaient ils de l'enseignement privé ou de l'enseignement public? (Très bien! et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Quelle tristesse m'étreint en entendant de tels propos tenus par un ministre qui se dit responsable! (Applaudissements sur les boncs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, le respect des consciences, le souci de la paix civile, le respect mutuel que l'on se porte les uns aux autres, voudraient au moins que l'on écoute correctement une phrase, qu'on l'interprète pour ce qu'elle dit et pas davantage, et qu'on évite ainsi de proférer à son propos — pardonnez-moi — tant de sottises.

Au cours d'une émission de télévision à laquelle j'ai participé la semaine dernière, j'ai, en effet, été interrogé sur un sujet d'actualité : celui de l'école. Ma réponse reposait sur un constat et sur une explication, et je regrette que sur un sujet aussi grave et aussi important...

- M. Emmanuel Aubert. Cela suffit, répondez à la question! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)
- M. le ministre de l'agriculture. ... vous tiriez prétexte d'une interprétation à la fois partielle et partiale de mon propos...
- M. Antolne Gissinger. Vous l'avez fait souvent! (M. le ministre de l'agriculture s'interrompt et regagne le banc du Gouvernement. — Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes. — Huées sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)
- M. le président. J'ai déjà eu l'occasion de stigmatiser le comportement de certains — je dis bien de certains — membres de l'opposition qui empêchent un ministre de répondre aux questions posées. Ils ont la responsabilité de l'entrave au débat, et je considère cela comme très grave de la part de ces quelques

perturbateurs qui peuplent les rangs de l'opposition. Je tiens à le dire solonnellement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

- M. Emmanuel Aubert. Censurez-les!
- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le ministre de l'agriculture. Pour clore cet incident, monsieur le président, je vous propose, puisque l'on ne peut pas parler ici, de faire pu'dier ma réponse au Journal officiel. (Sourires.)
- M. le président. Vous pouvez vous exprimer, monsieur le ministre. Vous avez la parole.
  - M. Michel Barnier. Quel einéma!
  - M. Claude Labbé. C'est du mauvais cinéma!
  - M. le président. Monsieur Barnier, je vous en prie!
  - M. Claude Labbé. Censurez-nous, vous en avez l'habitude!
  - M. Alain Vivien, Provocateur!
- M. le président. Qui empêche l'expression de la parole monsieur Lahbé? L'opposition ou la majorité?
  - M. Emmanuel Aubert. Que le ministre réponde !
  - M. le président. Monsieur Aubert, écoutez M. le ministre.
  - M. Emmanuel Aubert. Qu'il réponde alors !
- M. le président. Monsieur Aubert, vous ne présidez pas l'Assemblée.
  - M. Bruno Bourg-Broc. Malheureusement!
  - M. Emmanuel Aubert. Ce serait mieux fait!
  - M. le président. Messieurs, je vous en prie.
  - Monsieur le ministre, vous avez la parole.
- M. le ministre de l'agriculture. Au moment de la guerre d'Algérie, et plus précisément pendant les années 1960-1962, qui peut nier qu'un tossé s'est peu à peu creusé entre le pays et son armée, et notamment le corps des officiers? De part et d'autre de la Méditerranée, on se comprenait de moins en moins, et c'était un des drames de notre pays. J'use ici des mêmes mots pour décrire cette situation qu'au cours de l'émission à laquelle il a été fait allusion, et personne, à l'époque, ne doutait de la réalité de ce malheur ou de ce malentendu. Je suppose qu'en disant cela je ne vous apprends rien, et j'espère que vous me donnerez acte que la formulation de cette observation se garde de tout jugement de valeur.

J'avais en l'occasion à l'époque - cet élément m'avait frappé — de remarquer qu'environ les deux tiers — cette proportion a beaucoup baissé depuis me dit-on, et je ne porterai pas non plus de jugement de valeur sur ce point — des officiers d'active en service en Algérie — je n'ai plus mes archives de l'époque, mais, j'aurais plaisir à retrouver mes sources - étaient passés par l'école privée...

- M. Jean-Louis Goesduff. C'est triste, monsieur le ministre! C'est une honte de votre part!
  - M. Claude Labbé. Et les officiers de la France libre ?
- M. Jean-Louis Goasduff. De tels propos ne sont pas tolérables; ils sont indignes d'un ministre! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)
  - M. le président. Monsieur Goasduff, je vous en prie.
  - M. André Laignel. Il va nous faire un infarctus!
  - M. la président. Poursuivez, monsieur le ministre.
- M. le ministre de l'ag: iculture. De quels propos s'agit-il? D'un chiffre. Et le seul problème que pose un chiffre, est de savoir s'il est exact ou inexact.
  - M. Merc Leuriol. Cela n'a rien à voir avec le sujet!
- M. le ministre de l'agriculture. J'affirme ici fermement, puisque le mot « honte » a été prononcé à l'instant, qu'à mes yeux, il n'y a jamais eu de honte à être passé par l'école privée.
  - M. Jean-Louis Goasduff. Heureusement!
- M. le ministre de l'agriculture. Je ne vous demande pas de commentaires! (Très bien! sur les bancs des socialistes. — Pro-testations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)
- M. Jean-Louis Goasduff. On vous en fera dans les jours qui viennent!

M. le ministre de l'agriculture. Essayez, monsieur, de réflèchir un peu! (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes. — Nouvelles protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Mais c'est peut-être une vaine demande!

Je me suis interrogé. c'est vrai, sur le fait de savoir s'il n'y avait pas, au moins partiellement, une relation de cause à effet entre cette incompréhension croissante et l'isolement des formations. Et je n'ai, monsieur le député, rien dit d'autre dans mon propos à la télévision. Encore une fois, il n'y a dans ce constat, contrairement à ce que vous avez voulu y voir, aucun jugement de valeur. J'ai d'ailleurs le texte ici et il est à votre dispositon.

A partir de là, j'ai esquissé une explication. Dans les périodes de grande mutation, qu'elles soient historiques comme a pu l'ètre la guerre d'Algérie, ou bien économique et technique comme la révolution industrielle que nous vivons aujourd'hui, l'adhésion de la plus grande partie du pays, et si possible de tout le pays, aux évolutions nécessaires est indispensable.

#### M. Jacques Blanc. Ce n'est pas le cas aujourd'hui!

M, le ministre de l'agriculture. Cette adhésion trouve son fondement dans une communauté de formation, de culture, d'éducation, et dans ces conditions tout ce qui contribue à accentuer les cloisonnements, les divisions, les ségrégations en matière éducative...

#### M. Charles Miossec. Les ségrégations !

M. le ministre de l'agriculture. ... rend plus difficile l'unité du pays et son engagement dans les mutations qui l'attendent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Voilà pourquoi j'ai, au cours de cette émission, plaidé pour que la France retrouve un système éducatif rayonnant, généreux, actif, efficace, performant, formant des enfants capables de parler plusieurs langues, y compris les nouveaux langages du monde moderne, comme l'informatique, capables aussi d'apprendre au cours de leur existence, les métiers differents rendus nécessaires par les évolutions technologiques.

Mais je sais aussi que, dans la situation actuelle, l'enseignement privé représente pour bien des familles ce que j'ai appelé un « filet de sécurité », qui n'a rien à voir avec des motivations religieuses et qu'il n'est ni possible, ni souhaitable de supprimer cette sécurité-là.

C'est dans cet esprit, monsieur le député, que je suis complètement et totalement solidaire de l'effort considérable de dialogue, d'ouverture et de patiente générosité entrepris par mon collègue et ami Alain Savary. Vous aurez d'ailleurs l'occasion de discuter prochainement du projet de loi que le Gouvernement vous a soumis.

#### M. Jacques Blanc. Sans succès!

M. le ministre de l'agriculture. Vous serez également saisi d'un projet de loi relatif à l'enseignement agricole public, ear si l'objet de votre question, monsieur le député, était de me faire passer pour un être sectaire et partisan...

#### M. Charles Miossec. C'est fait!

M. le ministre de l'agriculture. ... je vous invite à demander aux dirigeants de l'el. seignement agricole, tant public que privé, si e'est l'image qu'ils retiennent des négociations que nous avons menées sur ces questions.

Vous ne m'avez pas souvent entendu parler de l'héritage. Ce n'est pas un de mes sujets de conversation préfèrés. J'ai pourtant la ferme conviction que le problème de l'enseignement privé ne se poserait pas dans les mêmes termes si l'enseignement public, qu'il soit général ou agricole, ne s'était pas trouve dans l'état de délabrement où nous l'avons recucilli en 1981. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

En trois ans, le gouvernement de la gauche a créé davantage d'emplois dans l'enseignement agricule public que pendant tout le septennat précédent et, en même temps, nous avons sensiblement revalorisé les moyens de l'enseignement privé, paree qu'il faut bien que les jeunes qui y sont aujourd'hui reçoivent la formation efficace et moderne que nous leur devons.

Voilà pourquoi, s'agissant d'éducation, il est, monsieur le député, des leçons que la prudence devrait interdire de donner. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Vous brandissez à tout propos l'étendard de libertés que personne ne menace, alors que vous avez refusé pendant tant d'années les moyens concrets de l'exercice de cette liberté, et qu'il y a, en effet, beaucoup à faire pour redonner à la France un système éducatif qui mette tous ses enfants en mesure d'affronter les défis de notre temps. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

STATISTIQUES SUR LES ORIGINES DES OFFICIERS ET DES SOLDATS

#### M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Elle est inspirée par la réponse que vient de nous donner M. le ministre de l'agriculture.

Nous avons noté avec tristesse que M. le ministre de l'agrieulture tenait des statistiques exactes sur l'origine sociale, familiale ou éducative des officiers et des soldats de l'armée française. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Ma question est claire : est-on revenu dans notre pays au temps des fiches? (Apploudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Est-on revenu au temps où un ministre de l'intérieur, au début de ce siècle. mettait en fiche les officiers français? Le ministre de l'intérieur tient-il des fiches sur les origines sociales, éducatives et iamiliales des officiers et des soldats français? (Apploudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes,)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je suis surpris de la question de M. Millon, dans la mesure où ce n'est nullement celle qu'il devait poser. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Ne vous inquiétez pas, je vais répondre!

Cette question n'était absolument pas prévue. Il y a indiscutablement une déviation de la formule des questions au Gouvernement puisque vous deviez poser, monsieur Millon, une question sur la rétrocession de filiales des groupes nationalisés au secteur privé

Je suis étonné de voire question dans la mesure où vous mettez en difficulté vos camarades et « amis », entre guillemets, du R. P. R.

#### M. Jean-Pierra Balligand. Très bien!

M. te ministre chargé des relations avec le Parlement. La semaine dernière, en effet, a été posée une question très claire, bien qu'il y ait eu protestation du groupe R. P. R., sur la sensibilité qu'avait ce groupe vis-à-vis des enfants de familles pauvres. Si vous insistiez en parlant de l'origine sociale des officiers, nous pourrions ressortir l'article du R. P. R. qui affirmait que tous les enfants de familles défavorisées étaient des cancres et des débiles. (Applandissements sur les bancs des socialistes et des communistes, — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Monsieur Millon, vous avez posé une question qui n'était pas prévue. Permettez au ministre chargé des relations avec le Parlement de répondre pour une fois, et une seule fois. à côté de la question. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION O'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL D'UN GROUPE NATIONALISÉ ET ADHÉSION DES ENTREPRISES PUBLIQUES AU C. N. P. F.

#### M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La France s'est dotéc d'un secteur public et nationalisé en faveur duquel nous avons voté au nom de la démocralie, pou: une nouvelle efficacité économique, pour le développement industriel et pour des avancées sociales significatives.

Deux ans après les grandes nationalisations de 1982, les citoyens attendent, fort légitimement, clarté sur les entreprises appartenant à la collectivité et rigueur dans leur gestion. Aussi leur stupéfaction est-elle grande d'apprendre par voie de presse qu'un dirigeant de la C. G. E., entreprise nationale, vient de se

faire octroyer un complément de rémunération de 40 millions de centimes par an à verser des son départ de l'entreprise, quelle qu'en soit la cause.

#### M. Parfait Jans. Scandaleux!

M. Louis Odru. En cas de décès, cette somme substantielle serait reversée pour partie à sa veuve. Doit-on rappeler que le salaire de M. Pebereau est de 23 millions de centimes par mois?

Le groupe communiste tient à élever une protestation devant de telles pratiques, sans doute monnaie courante dans le secteur privé, mais qui, se déroulant dans une entreprise publique, ne peuvent qu'être condamnées.

#### M. Emmanuel Aubert. Très bien!

M. Louis Odru. De même, le récent blanchiment de l'ex-P.-D. G. de Paribas, M. Pierre Moussa, constitue un véritable scandale.

#### M. Marc Lauriel. La justice s'est prononcée!

M. Louis Odro. Nous voulons aussi dénoncer une autre pratique qui condamne les entreprises publiques à jouer le rôle de grand argentier du C. N. P. F. Il faut savoir que ces entreprises continuent à verser de substantielles cotisations au C. N. P. F.. comme si rien ne s'était passé depuis 1981.

Le pays ne peut accepter plus longtemps un tel détournement de fonds publics au profit des agissements de sahotage et de l'opération de désiabilisation économique et politique menée par M. Gattaz et consorts, préparant le retour de la droite au pouvoir.

Nous souhaitons connaître l'opinion de M. le Premier ministre sur tous ces faits que nous dénonçons. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, vous avez posé une question en deux parties. Je répondrai d'abord à la seconde.

Les sociétés industrielles nationalisées sont soumises en matière de cotisations au régime des conventions collectives et, appartenant au secteur concurrentiel, elles ont maintenu leur présence dans tous les organismes professionnels existants de niveau local ou national, tel que le C. N. P. F. ou l'union des industries métallurgiques et minières.

On peut évidemment, comme vous, le regretter, mais on peut aussi penser que les dirigeants sont ainsi en mesure de faire entendre dans ces instances le point de vue des grandes entreprises nationales.

#### M. Parfeit Jean. Cela n'apparaît pas.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Les cotisations demeurent versées aux instances professionnelles dans les conditions de droit commun applicables à leurs adhérents et ne font pas l'objet de ce fait d'un suivi particulier de la part des autorités de tutelle.

En ce qui concerne la première partie de votre question qui a suscité un certain émoi, je me permettrai de rappeler qu'en matière de rémunérations individuelles allouées par les groupes bancaires et industriels nationalisés le Gouvernement ne fixe que la rémunération des présidents des groupes, rémunération parfois, comme vous l'avez dit, bien avantageuse.

Le ministère de l'industrie et de la recherche n'a donc pas eu à connaître de la décision que vous évoquez. Le Gouvernement ne peut pas aller plus loin dans son appréciation, mais je pense qu'il était bon tout de même de souligner dans cette enceinte ce qui peut apparaître à certains comme un scaudale.

#### M. Guy Ducoloné. Et qui en est un!

M. Loui Odru. Monsieur le président, puis-je reprendre la parole?

M. le président. Non, monsieur Odru.

PROTESTATION DE LA TURQUIE APRÈS L'INAUGURATION D'UN MONUMENT COMMÉMORANT LE GÉNOCIOE ARMÉNIEN

M. le président. La parole est à M. Ducoloné.

M. Guy Ducoloné. M. Odru voulait dire que le scandale existait réellement! (Quelques applaudissements sur quelques bancs des communistes et des socialistes.)

Il y a huit jours, les originaires arméniens de France commémoraient dans l'union totale de leurs associations le soixanteneuvième anniversaire de ce qui fut le premier génocide du xx' siècle. Ce fut notamment le eas à Paris et à Marseille. A Alfortville, un monument a été inauguré.

Ces manitestations ne sont pas du goût du gouvernement turc qui a eu, selon quelques organes de presse, l'audace de protester auprès des autorités françaises.

Il voudrait empêcher que l'on parle du génocide et que celuici soit reconnu dans le monde.

Or, c'est l'honneur du Président de la République d'avoir, à Vienne, le 6 janvier dernier, parté du génocide de 1915. C'est le mérite du Gouvernement d'avoir permis que, depuis deux ans, les Arméniens fonctionnaires puissent s'absenter légalement les 6 janvier, jour du Noël arménien, 18 février et 24 avril, jours anniversaires du génocide.

Et c'est le mérite des municipalités d'avoir des liens privilégiés avec leur communauté arménienne.

La question pourrait certes se poser de savoir si la dictature turque ne tire pas son impadence de sa forte et active participation à l'O. T. A. N.

Mais lorsqu'on lit dans la protestation que «les partisans de l'édification d'un tel monument sont obligés d'assumer la responsabilité des actions terroristes, du sang qui pourrait couler en France», cela devient une menace d'une extrême gravité.

Par quelle mise au point, claire et solennelle, le Gouvernement entend-il répondre? (Applaudissements sur les banc des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je dirai d'abord combien le Gouvernement apprécie les termes de la déclaration de M. Ducoloné.

Il est exact que l'ambassade de Turquie a fait part au ministère des relations extérieures, le 27 avril, de la préoccupation que lui causait l'inauguration prévue à Alfortville, le 29 avril, d'un monument commémorant le génocide arménien.

Le gouvernement d'Ankara a élevé, le 30 avril, une protestation auprès de notre ambassadeur. li a été répondu d'une façon très ferme aux autorités turques que le Gouvernement français n'entendait en rien faire obstacle au libre exercice du droit de manifestation, dans les conditions fixées par la loi. Il est par ailleurs symbolique qu'un ministre du Gouvernement ait inauguré dans sa ville un monument en mémoire de ce génocide et que cette inauguration se soit déroulée dans une atmosphère de sympathie et dans l'ordre le plus total.

Tout le monde, aussi bien à Alfortville qu'à Marseille et à Paris, a pu constater combien tout cela était remarquable.

Quant aux questions de fond, la position du Gouvernement reste celle qui a été exprimée à maintes reprises et que je me permets, monsieur Ducoloné, de rappeler très rapidement : la France reconnaît que les Arméniens vivant dans l'Empire ottoman en 1915 cnt été victimes d'un génocide...

#### M. Guy Ducoloné. Très bien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... mais elle refuse d'en rendre responsables les générations actuelles. Elle condamne énergiquement tout attentat terroriste qui ne pourrait que nuire aux intérêts moraux de la communauté arménienne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

#### SITUATION D'UGINE-ACIERS

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Mesdames, messieurs, je veux redire au Gouvernement avec gravité qu'il ne faut pas fermer Ugine-Aciers à Fos-sur-Mer. Ce serait, en effet, plus qu'une absurdité économique, une fauta impardonnable.

Usine ultra-moderne, la plus performante d'Europe, 3a production en 1984 dépassera celle de 1981 qui fut la plus élevée depuis sa création, en 1973. Donc, l'argument selon lequel cette usine coûte de l'argent ne peut pas tenir. Si cette unité était fermée, il faudrait livrer à l'étranger notre fabrication d'aciers spéciaux, produits stratégiques s'il en est, avec notamment les aciers à roulements dont l'usine de Fos assure à 95 p. 100 la production nationale.

Un dossier extrêmement sérieux a été remis au Premier ministre par les directeurs et les cadres de l'usine. Le conseil régional unanime, sous l'impulsion de son président Michel Pezet, a décidé, tout en refusant de se livrer à la guerre des sites, de désigner un collège d'experts internationaux chargés de dire si oui ou non cette usine est l'une des meilleures du monde, et ce dans un marché aujourd'hui en expansion.

Dans ces conditions, et parce qu'on ne condamne pas quelqu'un sans lui permettre d'assurer sa défense, le Gouve nement est-il disposé à entendre le cri de détresse et de colère que pousse toute une région, en reconsidérant le dossier d'Ugine-Aciers avant de prendre une décision définitive?

M. le Premier ministre compte-il se rendre à Fos-sur-Mer ou compte-t-il y déléguer M. le ministre de l'industric...

#### M. Charles Miossec. Ils sont absents tous les deux!

- M. Vincent Porelli. ... afin de vérifier sur place que l'usine d'Ugine-Aciers est le meilleur ontil que possède la France pour la fabrication des aciers à roulements et du fil acier monoveine comme le pensent, à juste titre, nos concurrents américains, ouest-allemands et japonais? (Applaudissements sur les banes des communistes.)
- M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T.
- M. Louis Mexandeeu, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T. Monsieur le député, je répondrai à la place de M. Laurent Fabius, absent, sur les raisons qui ont conduit à envisager la fermeture de l'usine Ugine-Aciers de Fossur-Mer.

Comme vous le . v. la société Ugine-Aciers, qui est une filiale de Sacilor, dispose de trois établissements de production : l'usine d'Ugine propiement dite, qui emploie 1500 personnes, celle de Fos-sur-Mer, qui est en question aujourd'hui et emploie 1200 personnes, et enfin celle de l'Ardoise, qui conipte 1000 employés. Cette société a perdu, en 1983, 350 millions de france pour un chiffre d'affaires de trois milliards de france environ. Mais ce bilan négatif regroupe en fait les résultats sensiblement en équilibre obtenus dans la fabrication d'aciers inoxydables par les usines d'Ugine et de l'Ardoise et les résultats très déficitaires de l'usine de Fos.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche a eu l'occasion d'exposer, au nom du Gouvernement, la situation du secteur des aciers spéciaux, et notamment le problème difficile posé par le site de Fos où l'on se trouve, en effet, face à une usine récente, mais qui enregistre un très fort déficit. Or, comme le rappelait M. le Premier ministre dans le département du Nord la semaine dernière, le déficit de la sidérurgie devient globalement insupportable.

Le site d'Ugine fait actuellement l'objet d'un programme de modernisation très ambitieux qui va permettre d'améliorer les performances des laminoirs. L'usine de l'Ardoise doit effectuer un choix entre deux filières de production d'acier inoxydable qui sont à l'heure actuelle utilisées conjointement dans cet établissement. La direction estime que le passage de l'ensemble de la production à la filière électrique permettrait d'importantes économies, évaluées à 30 millions de francs par an. Toutefois, cette solution entrainera une diminution d'effectif. Il revient au groupe Sacilor de prendre une décision à cet égard.

Vous avez posé à M. le ministre de l'industrie et de la recherche une question annexe el demandé s'il était prêt à se rendre sur le site de Fos. Je m'engage à lui faire part de cette demande précise. (Apploudissements sur quelques bancs des sociolistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République

#### SITUATION ALARMANTE DU TRAFIC POSTAL

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé des P. T. T.

La poste est-elle encore un service public? On peut malheureusement, monsieur le ministre, se poser la question. Plusieurs dizaines de millions de lettres et de paquets ne sont pas distribués. Plusieurs dizaines de milliers de chèques et de commandes ne parviennent pas à des untreprises qui, pourtant, en auraient un besoin crucial. Plusieurs centres de tri sont bloqués, parfois même par des gréves d'une heure au moment critique où le courrier doit être acheminé vers les trains postaux ou les avions. Cette situation vous oblige d'ailleurs, dans certaines villes, à Caen par exemple, à créer de véritables centres de tri paralléles. Devant de telles carences du service public postal, plusieurs sociétés privées d'acheminement du courrier sont en train de naître.

Vous avez déclare, à la fin du mois de mars dernier : « Nous sommes dans une situation à l'italienne. A l'égard des usagers, la situation est insupportable, car les régles d'or de la poste : rapidité, régularité, sécurité, ne sont plus respectées ». Vous ajoutiez : « Cette situation appelle de notre part des décisions qui ne sauraient tarder ».

Ma question est donc la suivante : quelles mesures comptezvous prendre pour remédier à ces perturbations de la poste, qui sont graves à la fois pour les usagers et pour les entreprises de ce pays? (Appleudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T.

M. Louis Mexendeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T. Monsieur le député, c'est un exercice difficile que celui des questions au Gouvernement. car elles risquent toujours de retarder sur l'actualité, et la vôtre cût été mieux venue il y a quinze jours ou trois semaines. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) En effet, aujourd'hui, il n'y a pas des dizaines de millions de plis ou de colis en souffrance ni plusieurs centres de tri bloqués. Aucun centre de tri n'est bloqué ou même seulement perturbé par les grèves d'une heure que vous avez évoquées. (Protestations sur les mêmes bancs.)

J'ajoute, pour relativiser le retard constaté, qu'il n'y a jamais eu plus de vingt millions de plis en souffrance. S'il est imposant à l'énoncé, ce chiffre ne représente que les deux cinquièmes des

cinquante millions de tettres et d'objets...

- M. Roger Corrèze. Deux cinquièmes, c'est énorme!
- M. le ministre chargé des P.T.T. ... que le service public des postes et ses agents dont je tiens à souligner, pour leur grande majorité. le dévouement et la compétence...
- M. Philippe Séguin. Et pour les autres ?
- M. le ministre chargé des P.T.T. ... acheminent chaque jour. Cela dit, reste le problème permanent de la poste.
- M. Claude Labbé. Ah!
- M. le ministre chargé des P.T.T. Ce n'est pas un problème spécifiquement français, ou même européen.
  - M. Didier Julia. C'est un problème chinois?
- M. le ministre chargé des P.T.T. De grands pays industriels wient notre poste!

Songez q 'aux Etats-Unis, par exemple, une leltre sur trois n'arrive pa ou n'arrive plus!

- M. Marc Lauriol. Ce n'est pas une excuse!
- M. le ministre chargé des P.T.T. M. le Premier ministre du Canada me disait il y a quelques mois: «Je vous invite dana mon pays pour organiser un service des postes à l'image du vôtre, car nous n'en avons pas!» (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie françoise.)

Il y a eu, en effet, une réforme.

- M. Didler Julie. Catastrophique!
- M. le ministre chergé des P.T.T. Cette réforme, nous en assumons la responsabilité.

De quoi s'agit-il? De prendre en compte la situation de dualité existant dans l'acheminement du courrier. Ce n'est pas moi, monsieur Noir, qui ai créé le courrier à deux vitesses. Je l'ai trouvé en arrivant au ministère, et c'est un de mes prédécesseurs, qui appartenait à votre groupe, qui l'avait institué.

- M. Marc Lauriol. Vous l'approuvez!
- M. Didier Julia. Ouel esprit de responsabilité!
- M. le ministre chargé des P.T.T. Il lallait bien tirer les conséquences de cette dualité. C'est pourquoi je souhaite qu'un écart tarifaire significatif permette de distinguer entre un courrier de première catégorie, dont l'usager fixe lui-même le degré d'urgence et qui doit être acheminé avec rapidité, en respectant l'exigence de J+1 ou J+2, et le courrier non urgent qui, lui, peut être acheminé à J+2 ou J+3.

Voilà quelle est la résorme que nous entendons promouvoir. Elle entraîne effectivement une nouvelle répartition du personnel. A ce sujet, je rappelle que j'ai créé 26 000 emplois depuis 1981, alors que le budget de 1981, préparé sous le gouvernement précédent, n'en prévoyait aucun! C'est une réalité dont il faut tenir compte. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Roger Corrèze. Pourtant, ça marchait à l'époque!

M. le ministre chargé des P. T. T. J'estime que dans le service de la poste, comme dans les autres services publics, la mobilité du personnel doit être possible, que des impératifs de solidarité, qui doivent se fonder sur des calculs, s'imposent. C'est ce que j'ai appelé l'opération vérité des horaires effectués par les agents, entrainant la vérité des effectifs.

C'est ectte réforme qui est en cours, et que je poursuivrai avec fermeté. Jai d'ailleurs pris des mesures, que vous avez bien voulu rappeler, pour montrer qu'il n'était pas question pour le Gouvernement, compte tenu de la situation économique, que le courrier puisse être pris en otage, car il y va non seulement de la satisfaction des usagers, mais aussi de celle des entreprises.

A vrai dire, le problème de la poste date de vingt-cirq ans. Or il n'a jamais été pris en compte. Il tient à la nécessité absolue, face à l'évolution formidable des autres moyens de communication — évolution que vous connaissez bien, monsieur Noir — de garder à la poste son caractère de service public pour tout le pays. Il convient que la personne isolée dans la campagne, même si cela coûte cher à la poste, soit desse; vie au même titre que l'entreprise en ville. De ce point de vue, il n'est pas question d'accepter la prolifération de services privés qui viendraient écumer ce qu'il y a de plus rentable, tandis qu'on laisserait au service public ee qui ne l'est pas. Cela doit être clairement dit. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

A cette nécessité s'ajoute celle de la modernisation : automatisation du tri, indexation automatique, informatisation des guichets, tout en prenant en compte les conditions de vie et de travail des personnels.

Dans la vie des P.T.T. une grève est restée historique : c'est celle de 1974, sous le septennat de M. Giscard d'Estaing et le gouvernement de M. Chirac.

- M. Didier Julia. Et la vôtre!
- M. le ministre chargé des P.T.T. Cette grève a duré six semaines. Elle était l'occasion de régler au fond des problèmes qui se dessinaient déjà. Cela, messieurs de l'opposition, vous ne l'avez pas fait, je regrette d'avoir à le dire. Là encore, vous avez manqué de courage. Ce courage, nous l'aurons! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)
- M. Didier Julia. Ce n'est pas votre habitude de régler les problèmes!

POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LES ÉVÉNEMENTS D'AFGHANISTAN.

- M. le président. La parole est à M. Barnier.
- M. Michel Barnier. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, à défaut à M. le ministre des relations extérieures...
  - M. Claude Labbé. Il n'est pas là!
- M. Michel Barnier. ... et sans doute, en leur absence, à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, comme d'habitude!

Cette question, monsieur le ministre, concerne l'Afghanistan, et je vous saurais gré de me répondre sur ce point seulement nême si, nous le savons bien, la liberté est basouée dans d'autres pays du monde. Pour nous, la défense des droits de l'homme n'a pas de frontières et nous l'assumons quel que soit le pays, quel que soit le continent.

Pour la septième fois depuis 1979, les blindés et les bombardiers soviétiques ménent une offensive de grande ampleur, dans la vallée du Panshir, contre la résistance afghane. Celte offensive, avec son cortège d'horreurs et de massacres, risque de détruire tout espoir qui subsistait encore d'une solution négociée de la question afghane. Il est clair que, depuis plusieurs années, le peuple d'Afghanistan est en état de rébellion ouverte et populaire contre les Soviétiques. Le greupe du R. P. R. réaffirme que le retour à la paix dans ce pays suppose le retrait préalable du corps expéditionnaire soviétique.

Ma question est la suivante : le Gouvernement ne considére-t-il pas aujourd'hui que les nouveaux événements d'Alghanistan appellent de sa part une nouvelle prise de position solennelle sur le droit des peuples à déterminer eux-mêmes et librement leur destin? Il s'agit là d'une orientation fondamentale de la V-République.

Cette réaffirmation nous paraît d'autant plus nécessaire aujourd'hui qu'une rencontre franco-soviétique au plus haut niveau semble avoir été prévue. Une telle rencontre ne doit, ne peut pas avnir lieu dans l'ambiguïté. (Applandissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.
- M. André Labarrère, ministre délègué auprès du Premier ministre, chargé des relations arec le Parlement. Votre question, monsieur Barnier, est extrêmement importante, et il est évident que je ne répondrai qu'à celle-ci, sans aucune allusion qui ne relèverait que de la polémique.

Celte question se fonde, en effet, sur diverses informations qui font état d'opérations d'envergure menées par l'armée soviétique dans plosieurs régions de l'Alghanistan, et particulièrement dans la région du Panshir. L'intensité des combats et la nature des moyens employés par les traupes saviétiques dans cette dernière zone semblent indiquer qu'elle est la cible d'un effort militaire aceru.

Il convient de rappeler que cette région, où la résistance a acquis la réputation de s'être organisée de manière très efficace, a déjà fait l'objet à plusieurs reprises d'offensives importantes qui n'ont pas été couronnées de succès. Cette pression militaire renforcée confirme en fait la ténacité de la résistance et les difficultés persistantes rencontrées par les troupes d'occupation.

Le Gouvernement français convaincu qu'une telle pression ne peut avoir d'autres résultats que d'aggraver les souffrances de la population afghane, sans ouvrir aucune perspective pour le règlement du conflit, cortinue de condamner avec fermeté l'intervention de l'U. R. S. S. en Afghanistan.

Développant une action humanitaire indispensable, la France ne cesse de rappeler, sur le plan diplomatique, que seul un réglement négocié, passant par le retrait des troupes étrangères, le retour de l'Aghanistan à l'indépendance et l'autodétermination de son peuple, serait de nature à mettre lin à ce conflit tragique. Applauaissements sur les banes des socialistes et sur divers banes du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

#### DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer.
- M. François Grussenmeyer. Je souhaitais interroger M le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur la tracasserie et la paperasserie administratives qui sont imposées aux communes dotées d'un plan d'occupation des sols approuvé, où, depuis le 2 avril Jernier, le maire est tenu, en application de la loi du 7 janvier 1983, de délivrer le permis de construire au nom de la commune.

L'administration demande aux communes intéressées d'envoyer à MM. les commissaires adjoints de la République les pièces suivantes :

Premièrement, une copie de l'aecusé de réception de la demande du permis de construire ;

Deuxièmement, une copie de l'arrêté de délivrance (lu permis de construire :

Troisièmement, un exemplaire du certificat de conformité; Quatrièmement, un exemplaire du certificat d'urbanisme;

Cinquièmement, enfin, le dossier complet avec le plan de masse, le plan de construction, le plan de situation et le devis estimatif du dossier en question.

Ces formalités engendrent évidemment des dépenses nouvelles, surtout pour les petites et moyennes communes, qui ne sont pas dotées d'un service technique étoffé.

Ces dispositions, qui répondaient initialement à un souci de simplification, risquent de décourager les maires.

Il importe d'aider ceux-ci et de les encourager dans leurs nouvelles tâches, au demourant exaltantes, sans leur créer des charges supplémentaires.

Aussi, je souhaite que le ministère de l'intérieur et de la décentralisation desserre son carcan et l'asse davantage confiance aux premiers magistrats des communes, qui assument leurs taches parfois dans des conditions difficiles — nous sommes nombreux à le savoir.

Cela réduirait les dépenses supplémentaires et limiterait des formalités que je me permets de qualifier d'excessives. (Applaudissements sur les banes du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'urbanisme et du logement.
- M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur le député, je répondrai au nom de M. Gaston Defferre, puisque les problèmes de permis de construire sont suivis

conjointement par les services du ministère de l'intérieur et de la décentralisation et par les services du ministère de l'urbanisme et du logement.

Comme vous le savez, la décentralisation est, depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, entrée concretement dans les faits, notamment avec la délivrance par les maires, au nom des communes disposant d'un P. O. S. approuvé, des permis de construire des certificats d'urbanisme et de divers autres actes.

Les nouvelles compétences devolucs à ces communes sont définies par la loi du 7 janvier 1983.

C'est précisément cette dernière qui a prévu la transmission au représentant de l'Etat d'un exemplaire de la demande de permis de construire et, selon le cas, de la demande de certificat d'urbanisme, de lotissement et de certificat de conformité.

Les décrets d'application n'ont pas modifié la procédure d'instruction des permis. Ils se sont efforcés de limiter ces transmissions au strict minimum permettant au représentant de l'Etat d'exercer le contrôle de légalité.

Ainsi, la transmission initiale de l'exemplaire de la demande se fait à l'aide du seul formulaire, c'est-à-dire que le dossier n'est pas compris. Il s'agit là d'une disposition absolument indispensable au fonctionnement du contrôle de légalité, puisque, par exemple, l'accusé de réception est l'acte qui ouvre les délais d'instruction et qui tient lieu de permis de construire en cas de non-réponse à la demande. Il est bien évident que le contrôle doit s'exercer sur la décision tacite comme sur les décisions explicites.

Ces diverses transmissions, loin de constituer des tracasseries administratives, ne sont donc que l'application stricte de lá loi. Les décrets pris par le Gouvernement n'ont d'ailleurs créé aucun document nouveau à la charge de l'autorité qui instruit et délivre le permis de construire. Chaque phase de la procédure d'instruction existait auparavant et les documents correspondants étaient établis par l'administration de l'équipement ou par les communes lorsqu'elles instruisaient les demandes au nom de l'Etat.

Dans la pratique, les transmissions au représentant de l'Etat des actes d'instruction ou des décisions en matière d'urbanisme font partie des transmissions habituelles entre les maires et les commissaires de la République ou leurs adjoints.

Si le Gouvernement a bien reconnu un risque de transfert de charge, il a prèvu des dotations générales de décentralisation en ce qui concerne l'étude des P. O. S. et les risques contentieux : les charges financières d'études ou d'assurance des communes sont donc compensées par l'Etat.

Pour ce qui est de l'instruction des dossiers, l'Etat met son personnel à la disposition des communes. Comme vous le savez, les services de l'équipement ont été largement sollicités dans le cadre de cette mise à disposition gratuite organisée par la loi : chaque fois qu'ils sont ainsi à sa disposition pour instruire les demandes, ils peuvent également apporter au maire-une aide technique et administrative qui lui facilite l'exercice de ses nouvelles compétences.

Permettez-moi, monsieur le député, de souligner, à l'occasion de votre question, que les délais que s'était fixés le Gouvernement pour la date d'entrée en vigueur de la décentralisation ont été tenus : 1" octobre 1983 pour les P. O. S. et 1" avril 1984 pour les permis de construire.

La continuité du service public a été assurée grâce aux nombreux contacts préparatoires entre les services de l'Etat et les communes.

Je suis moi-mêre de très près la mise en place des nouvelles procédures J'ai été en contact par téléconférence avec 600 maires, le 2 avril, jour d'entrée en service de ces nouvelles dispositions.

Les commissaires de la République me tiennent périodiquement informé de la manière dont s'établissent les nouvelles relations entre les communes, l'administration et les usagers.

D'une façon générale, on peut affirmer que ce transfert de compétences en matière d'urbanisme est véritablement une réussite. (Applaudissement sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### RENAULT

M. le président. La parole est à M. Le Coadic,

M. Jean-Pierre Le Coadic. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

La régie Renault a mis au point un accord cadre pour la fédération des industries mécaniques et de transformation des métaux, la fédération des industries de l'équipement du véhicule et le syndicat général des fondeurs.

Ce véritable code general des relations entre un donneur d'ordres et les sous-traitants fixera les règles du jeu et nous devons nous en feliciter. Cet accord constituera une garanue appréciable pour de nombreux sous-traitants.

Malheureusement, le texte, rédigé en octobre 1983, n'est, à ma connaissance, toujours pas signé. Il n'est donc pas en application. Cette situation d'attente est regrettable car elle net en position difficile les quelque 1 600 sous-traitants concernés. Je souhaite donc une conclusion rapide.

Par ailleurs, que deviendront les sous-traitants qui travailtent jusqu'à présent avec la règie mais qui n'adhèrent à aucune de ces organisations précitées? Leur situation est actuellement précaire du fait de l'incertitude dans laquelle ils sont placés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre délègué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chaigé des P. T. T.
- M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la reclurche, chargé des P.T.T. Monsieur le député, les pouvoirs publics ont travaillé avec les constructours automobiles pour que les relations entre grands clients et fournisseurs évoluent vers une véritable coopération industrielle.
- Il y a heaucoup à faire, en effet, pour que les discussions ne portent pas seulement sur les problèmes immédiats de prix, dont le ministère de l'industrie et de la recherche ne conteste pas l'importance dans la période difficile actuelle, mais qu'elles s'établissent aussi dans le long terme, pour permettre aux fournisseurs d'investir, de se moderniser et d'accroître leur effort de recherche.

La démarche que vous évoquez entre la régie Renault et diverses organisations professionnelles va tout à fait dans ce sens. Et je vous indique que l'accord en question sera signé très prochainement.

Il s'agit là d'un cadre pour les négociations entre la régie Renault et ses fournisseurs, cadre qui a vocation, bien sûr. à être utilisé par tous les fournisseurs qui le souhaitent. Je réponds ainsi à votre seconde préoccupation.

Les fournisseurs doivent cependant rester conscients qu'il ne s'agit que d'un cadré à l'intérieur duquel les problèmes concrets, par exemple de volume ou de prix, restent à négocier.

Le ministère de l'industrie et de la recherche veillera à ce que ce type d'initiative puisse s'étendre à d'autres grandes entreprises. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES NATIONALISÉES

- M. le président. La parole est à M. Coffineau.
- M. Michel Coffineau. Ma question, qui s'adressait à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, a déjà été posée par un membre du groupe communiste, mais la réponse un peu courte que j'ai entendue...
  - M. Michel Barnier. C'est exact!
- M. Michel Coffineau. ... m'incite à la poser de nouveau. Il y va, me semble-t-il, de l'honneur du Gouvernement de la gauche.
  - M. Charles Miossec. Du Gouvernement de la France
- M. Michel Coffineau. Il est choquant qu'un dirigeant d'entreprise se voie attribuer par celle-ci une rente à vie de 400 000 iranes, même si cela existe, semble-t-il, dans la pratique courante.

Cela devient beaucoup plus grave dans le cas d'une entreprise publique, surtout après le vote d'une loi ayant pour but de démocratiser et de moraliser le secteur public.

L'élection des représentants du personnel devrait donner l'occasion de modifier les conseils d'administration et de chercher à créer un maximum de consensus entre le dirigeant d'une entreprise publique et l'ensemble des salariés. Cet événement n'est-il pas le signe d'une attitude générale de la part de ce dirigeant allant à l'encontre de la recherche de ce consensus? Ne conviendrait-il pas de prendre les mesures qui s'imposent? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégue auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

- M. André Labarrière, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Il se peut, monsieur Coffineau, que ma première réponse ait été un peu courte, mais lorsque deux questions portent sur un même sujet, le Gouvernement se doit de réserver quelques éléments pour la seconde réponse! (Sourires.)
  - M. Charles Miossec. Ce n'est pas gentil pour les communistes!

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je ne reviendrai donc pas sur les éléments d'information que j'ai fournis dans ma première réponse.

Il est évident que les révélations qui ont été faites, en particulier par un journal bien connu du morcredi, sont choquantes. Qu'un président d'entreprise se fasse attribuer — en toute légalité, il faut le reconnaître — de telles sommes pour une retraite plus ou moins hypothétique, voilà qui est difficilement admissible, surtout lersqu'il s'agit d'une entreprise nationalisée, et qui va à l'encontre des buts que nous visons.

Mais il ne faut pas oublier, monsieur Coffineau, que le Gouvernement n'a pas le pouvoir d'empêcher le vote de ces rémunérations. (Murmures sur les bancs des socialistes.)

- M. Christian Pierret. Il peut influer!
- M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Quoi qu'il en soit, il est sur que, dans une conjoncture aussi délicate...
  - M. Michel Noir. Ce n'est pas une question de conjoncture!
- M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... le Gouvernement doit, dévant une attitude aussi choquante, se saisir de cette affaire et examiner sans toucher d'ailleurs à l'indépendance de ceux qui prennent la décision ce qui peut être fait.

Cette réponse ne vous satisfait certainement pas, mais croyez, monsieur le député, qu'il n'était pas très facile pour le ministre chargé des relations avec le Parlement de répondre à cette question, car, personnellement, j'estime que, dans une périede de crise, alors que tant d'hommes et de femmes ne gagnent que le S. M. I. C., une telle décision est, je le répète, teut à fait choquante et va à l'encontre des idées que défend le Gouvernement de la France, élu au sulfrage universel.

Il importe que ce genre de décision ne se reproduise pas et que, dans la mesure de la légalité, il soit mis fin à de telles pratiques. Je souhaite comme vous que l'élection des représentants du personnel amène à davantage de décence les dirigeants de certaines de ces entreprises. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Louis Odru. On ne peut pas admettre cela, en effet!

#### QUOTAS LAITIERS

- M. le président. La parole est à M. Balligand.
- M. Jean-Pierre Balligand. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

Après les décisions prises au niveau communautaire, les producteurs laitiers souhaitent obtenir des précisions sur les quotas. En particulier, il est nécessaire de connaître les dates d'application des nouvelles règles, car, dans certaines régions, des courriers émanant d'industriels privés annoncent des diminutions importantes des productions, supérieures au chiffre fixé à Bruxelles.

Par ailleurs, le débat dans les organisations agricoles porle sur la question suivante: les réserves seront-elles régionales ou nationales?

Il importe que, sur ces deux problèmes, les organisations de producteurs de lait soient fixées rapidement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.
- M. René Souchon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la gestion des quotas laitiers pose nombre d'interrogations, comme le prouve votre question. Il est temps que soient arrêtées les mesures pratiques de gestion de ces quotas.

Aussi le Gouvernement et, en particulier, le ministre de l'agriculture ont-ils pris une série de contacts avec les organisations professionnelles, qui devraient déboucher avant le 15 mai, probablement dans le courant de la semaine prochaine, sur l'organisation d'une conférence laitière.

Au cours de celle-ci seront arrêtées avec précision les modalités pratiques de gestion des quotas laitiers.

En ce qui concerne la date d'application, je vous indique de façon très nette que c'est à compter du 1" avril 1984 que la France doit diminuer sa production de latt, en la ramenant de 26,5 millions de tonces à 25,6 millions. Autrement dit, la première année, il faut diminuer d'environ 500 000 tonnes. Ensuite, il y aura unc autre étape à franchir, durant la campagne 1985-1936, pour arriver, au terme de ces deux années, à un volume global de 25,3 millions de tonnes.

Pour ce qui est de la gestion d'éventuelles réserves, nous attendons les résultats de la conférence laitière. Néanmoins, d'après les premiers contacts qui ont eu lieu, il semble qu'il y aura une réserve nationale et qu'il pourra éventuellement y avoir des adaptations régionales.

Cette réserve nationale semble indispensable si l'on veut faire face aux obligations de modernisation de notre appareil laitier et en particulier pour honorer les engagements pris par l'administration vis-à-vis de ceux qui ont des plans de développement laitier et vis-à-vis des jeunes qui viennent de s'installer.

Telles sont, monsieur le député, les grandes lignes que je peux tracer aujourd'hui. Vous y verrez plus clair la semaine prochaine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

- M. Jacques Blanc. Pas un mot de la montagne.
- M. René Souchon, secrétaire d'Etat. Monsieur Blanc, il y aura une gestion particulière des quotas en montagne.
  - M. Jacques Blanc. Il faut les supprimer pour la montagne !

#### COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES

- M. le président. La parole est à M. Jagoret.
- M. Pierre Jagoret. Au moment où notre pays est confronté à de difficiles restructurations industrielles, il importe de rechercher toutes les possibilités nouvelles qui peuvent s'offrir à nous.

C'est pourquoi j'évoquerai la question des composants électropiques importés.

A cet égard, des problèmes de livraison se posent, puisque, d'après les renseignements dont je dispose, les délais sont de quarante semaines, voire d'un an. Cela crée de graves difficultés pour nos industriels, qui n'ont plus de stocks et ont, de ce fait, du mal à se développer.

Les composants constituant un clement stratégique essentiel, j'aimerais savoir où en est le plan « composants ». (Applaudissements sur les boncs des socialistes et sur quelques baies des communistes)

- M. le président. La parole est à M. le ministre délègué auprés du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T.
- M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T. Monsieur le député, voilà un exemple qui prouve que l'imprévision peut se payer cher!
  - M. Pierre Jagoret. Très cher!
- M. le ministre chargé des P.T.T. Dans l'ensemble de la filière électronique, certains socteurs nous font honneur. C'est le cas des télécommunications, des satellites et des transmissions. Mais ainsi que vous le savez, nombre de nos matériels font encore appel à des composants ét angers dans de très fortes proportions.

Lorsque le Gouvernement de la gauche est venu au pouvoir en 1981, il n'y avait pas de véritable plan « composants ». On se disait alors qu'il suffisait de faire appel à l'étranger.

Aujourd'hui, nous assistons à une reprise rapide, qui entraîne, de la part des principaux pays producteurs de composants, une attitude au demeurant normale: on sert le marché intérieur avant les marchés extérieurs. C'est à ce type de problème que nous sommes confrontés. Ainsi, la très forte demande qui s'est manifestée aux Etats-Unis s'est accélérée à partir du deuxième trimestre de 1983 et s'est généralisée au cours du deuxième semestre de la même année, a entraîné des difficultés d'approvisionnement en composants pour nos propres industries.

Les pouvoirs publies sont conscients de ce phénomène mais on ne peut rattraper en quelques mois les handicaps accumulés pendant plusieurs années. Ils sont également conscients de l'intérêt stratégique que représente la maîtrise par notre pays de la production des composants électroniques.

Le plan « composants » comporte donc deux volets spécifiques.

Le plan d'action relatif aux circuits intégrés a été approuvé par une décision interministérielle de février 1982. Cette action est centrée sur la recherche et le développement ainsi que sur l'utilisation par l'industrie automobile et le grand public — ja pense au programme « puces » et à l'audiovisuel. Les concours des pouvoirs publics en faveur des circuits intégrés seront, pour la période de 1983 à 1986, de 3 milliards de francs pour la recherche et le développement et de 2 milliards pour les investissements.

Second volet : le plan d'action relatif aux composants dits passifs. Ce secteur, jusqu'alors, n'avait pas retenu de manière aussi précise l'attention des pouvoirs publics. Le plan d'action a été approuvé au cours d'une réunion interministérielle, le 8 juillet 1983 : 800 millions de francs seront consacrés aux efforts de recherche et de développement et 1200 millions de francs aux investissements. Au total, ce sont 7 milliards de francs qui bénéficieront à la recherche, au développement et à la production de composants alors qu'auparavant on se contentait de définir des orientations sans prévoir les moyens correspondents.

La modernisation de l'industrie demande du temps, mais celle du secteur des composants est absolument nécessaire à notre indépendance nationale : c'est pourquoi le Gouvernement y attache une telle importance. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

#### AFGHANISTAN

M. le président. La parole est à M. Alain Richard.

M. Alein Richard. Ma question s'adresse à M. le ministre des recations extérieures. J'aimerais obtenir des précisions sur la situation nouvelle créée par l'effort militaire de grande envergure engagé par l'Union soviétique en Afghanistan. La France a jusqu'à présent mené des actions humanitaires visant à apporter aux maquisards afghans et aux populations civiles un minimum de subsistances. Elle a, par ailleurs, établi des contacts afin de préparer une solution politique conforme aux principes qui dirigent notre politique étrangère.

Dans cette nouvelle situation, le Gouvernement envisage t-il de prendre de nouvelles positions afin de tenter, malgré tout, de faire progresser une action de règlement politique fondé sur l'indépendance politique réelle de l'Afghanistan? (Apploudissements sur les boucs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, j'ai déjà répondu tout à l'heure à une question concernant l'Afghanistan. Je répète que le Gouvernement mène une action intense sur le plan diplomatique afin cue l'on arrive à une solution réelle de ce conflit tragique, fondée sur le retrait des troupes étrangères, l'indépendance de l'Afghanistan et l'autodétermination de ses habitants.

Il est évident que le Gouvernement a toujours condamné et condamne l'intervention étrangère en Afghanistan. Il est également évident qu'il condamne toute atteinte à la liberté des peuples, dans quelque pays que ce soit. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Emmanuel Hamel. Les communistes n'applaudissent pas!

#### ORIENTATION ET FORMATION DES FEMMES

M. le président. La parole est à Mme Lecuir.

Mme Merie-France Lecuir. Madame la ministre chargée des Groits des femmes, vous savez que, à l'école, les filles sont meilleures élèves, redoublent nions et réussissent mieux aux examens.

#### M. Emmanuel Aubert. Sexiste!

Mme Merie-Frence Lecuir. Et pourtant, dans la vie professionnelle, les femmes réussissent moins que les hommes, sont moins payées, moins qualifiées et ont moins de responsabilitées. C'est dès leur orientation qu'apparaît une différence : elles sont dirigées vers des métiers du tertiaire ou vers des métiers en perte de vitesse, comme ceux du textile ou du papier carfon. Sur trois fillea qui vont à l'Université, deux vont en faculté de lettres, où il y a moins de débouchés qu'en sciences. Elles ne sont que 14 p. 100 dans les écoles d'ingénieurs.

Vous avez, madame la ministre, entrepris un long et difficile effort afin de modifier les mentalités des hommes et des femmes au regard de l'égalité dans le travail. La campagne que vous menez actuellement vise à inciter les filles à choisir l'égalité dés le départ, dès la formation.

Les inégalités dans la formation initiale sont bien connues. Ma question porte plus précisément sur les jeunes filles sorties du système éducatif sans diplôme ni qualification. Quelle est la proportion de filles accueillies dans les stages d'insertion

sociale et professionnelle organisés depuis deux ans ? Quels stages suivent-elles ? Quels débouchés trouvent-elles ? Quels problèmes sociaux rencontrent-elles et quelles réponses sont apportées par les missions locales et par les organisateurs de ces stages? Les mêmes questions se posent au demeurant à propos de la formation permanente. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme. Madame la députée, l'inégalité sur laquelle vous appelez l'attention est des plus anciennes. Nous avons décidé d'y porter remède, tout en sachant qu'il s'agit d'une tâche fort difficile.

Aujourd'hui, l'égalité dans l'éducation et le droit à l'enseignement sont acquis: les filles vont à l'école dans la même proportion que les garçons, qu'il s'agisse du primaire, du secondaire ou de l'université. Elles ne se heurient plus à des obstacles objectifs pour poursuivre leurs études.

Alors qu'elles ont des notes équivalentes, et parfois supérieures, c'est-à-dire qu'elles travaillent aussi bien, sinon micux dans certains cas, que les garçons, on note paradoxalement une rupture importante au moment du choix de la profession. Ce phénomène est d'ailleurs amplifié dans la période de crise économique que nous connaissons: ainsi, les filles sont plus durement touchées que les garçons par la crise. Bien que représentant 41 p. 100 des forces de travail, elles constituent la majorité des chômeurs. Par ailleurs, la différence entre les salaires masculins et féminins est importante.

S'il y a égalité de chances au départ, la rupture qui intervient à un moment donné aboutit à une inégalité.

Dans ces conditions, comment pouvons-nous agir? Il faut être conscient que tout se décide au moment de l'orientation. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer une vaste campagne de sensibilisation de l'opinion afin d'attirer l'attention sur le fait suivant : les fiiles se cantonnent dans une trentaine de métiers alors que les garçons en exercent trois cents. Nous devons étudier la façon de débloquer cette situation.

Au moment de l'orientation, les filles choisissent à presque 80 p. 100 les études littéraires, délaissant les études techniques ou scientifiques, ce qui limitent forcément leurs débouchés dans les métiers d'avenir. Seules 36,9 p. 100 d'entre elles optent pour le baccalauréat mathématique et physique. et 6 p. 100 pour le baccalauréat mathématiques et techniques. Dans les universités, on relève la même disparité et, dans les classes préparatoires aux grandes écoles, elles ne représentent que 30 p. 100 des effectifs. Elles ne sont que 14 p. 100 dans les écoles d'ingénieurs alors que nous avons tant besoin d'ingénieurs.

Il nous fauí donc agir à divers niveaux. Nous allons le faire grâce à cette campagne d'information sur l'orientation. Nous avons commencé à prendre des contacts avec les directeurs de grandes écoles, les présidents d'université, les associations de parents d'élèves, les enseignants, bref, avec tous les acteurs de l'éducation.

Afin d'éviter les conséquences inégalitaires d'une situation que certains estiment « naturelle », nous avons veillé à ce que les dispositifs en faveur des jeunes de seize à dix-huit ans profitent autant aux filles qu'aux garçons: celles-ci étaient 47,7 p. 100 à en bénéficier en 1982-1983; elles seront 47,8 p. 100 cn 1983-1984, soit une légère augmentation.

En ce qui concerne les stages d'orientation approfondie, les filles sont aussi nombreuses que les garçons. Au sein des stages conduisant à une qualification, leur proportion a sensiblement augmenté, passant de 31 p. 100 à 37 p. 100. Au sein des stages dispensant une véritable qualification, ele est passée de 41 p. 100 à 43 p. 100. Quant aux stages de mise à niveau, qui ne débouchent pas directement sur une qualification et s'adressent aux plus déshérités, elles y sont un peu moins nombreuses; nous allons donc dans la bonne direction, mais les progrès sont encore lents. Nous devons par conséquent être frès attentifs.

Par ailleurs, vous savez que le Gouvernement a mis en place quatre-vingt-trois missions locales afin de lutter contre le développement des poches de pauvreté. La situation difficile des filles d'immigrés, en particulier, exige un traitement spécifique. Parmi elles, on compte en effet trois mille jeunes mères de seize à dix-huit ans, sans qualification, d'un très bas niveau scolaire. Nous avons pris des mesures en leur faveur : ainsi a été installée dans la plupart de ces missions locales une antenne d'information sur les droits des femmes, et une personne particulièrement qualifiée est chargée de leur expliquer leurs droits.

De façon plus générale, et afin d'adapter notre politique de formation professionnelle en faveur des jeunes filles et des femmes, j'ai confié à un groupe de travail présidé par un membre du Conseil économique et social l'élaboration d'un rapport destiné à évaluer de façon précise les effets des mesures prises par le Gouvernement depuis trois ans en ce domaine. Cela nous permettra de voir dans quelle mesure nous avons pu réduire des inégalités qui, si nous n'y prenions garde, risqueraient sinon de se reproduire de façon quasiment « naturelle ».

Dès que j'aurai les résultats de ce rapport, je proposerai au Gouvernement une série d'actions destinées à mieux prendre en compte la spécificité de ce public, qui est toujours plus frappé en période de crise. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en venons à une question posée par un député non inscrit.

CODE DU TRAVAIL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Juventin.

M. Jean Juventin. A moins d'une semaine de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi modifiant le statut de mon territoire, il m'apparaît indispensable, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer, de connaître les intentions du Geuvernement relatives à la réforme du code du travail de la Polynésie française.

Vous n'ignorez pas que le code du travail actuellement en vigueur en Polynésie date de 1952 et que personne ne conteste la nécessité de le réformer, même si les avis divergent sur l'étendue de cette réforme.

En envoyant plusieurs missions d'information en Polynèsie, en rédigeant des avant-projets après concertation avec les syndicats locaux, le Gouvernement semblait avoir enclenché définitivement le processus qui permettrait de doter la Polynèsie d'un nouveau code du travail adapté à la situation actuelle.

De mon côte, j'ai déposé à l'Asse.nblée nationale une proposition de loi portant création d'un nouveau code. Pourtant, malgré les déclarations de votre prédécesseur, M. Emmanuelli, qui souhaitait lier l'examen du code du travail à celui du statui, il apparaît aujourd'hui que les travailleurs polynésiens ne sont pas informés sur l'état d'avancement et le degré d'élaboration de cc texte.

Au moment où l'application à mon territoire de certains grands principes relatifs au droit du travail devient indispensable, au moment où les principaux syndicats, et notamment l'union des travailleurs de Tahiti et des îles, insistent sur la nécessité et l'urgence de cette réforme, devenue indispensable pour prévenir tout nouveau et grave conflit social, il m'apparaît indispensable de connaître les intentions du Gouvernement sur la teneur de la réforme envisagée et sur le calendrier qu'il compte respecter pour mettre en œuvre un nouveau code du travail. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française prévoit dans son article 3, paragraphe II, que les autorités de l'Etat scront compétentes en matière de principes fondamentaux du droit du travail. Cette nouvelle loi se substituera, au niveau des principes, à la loi du 15 décembre 1952 portant code du travail dans les territoires d'outre-mer, actuellement en vigueur en Polynésie française.

Un projet de loi en cours de préparation fixe ainsi les principes fondamentaux dans les matières suivantes : conventions relatives au travail, réglementation du travail, placement et emploi, groupements professionnels et représentation des salaries, conflits du travail, contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail, formation professionnelle et pénalités.

Lorsque ce projet de loi aura été adopté, il appartiendra à l'Assemblée territoriale d'exercer les compétences qui lui seront dévolues par le nouveau statut.

L'Etat n'interviendra par décret que pour fixer le siège et le ressort du tribunal du travail, dresser la nomenclature des établissements de la défense nationale et appliquer les dispositions concernant l'inspection du travail.

Jusqu'à l'intervention des délibérations de l'Assemblée territoriale, les dispositions de la loi du 15 décembre 1952 et de ses textes d'application demeureront en vigueur avec valeur de délibérations territoriales.

Le secrétaire d'Etat aux départements et aux territoires d'outremer a transmis les premiers éléments de ce projet de loi au haut-commissaire, le 18 avril 1984, afin qu'ils soient communiqués, pour information au vice-président du conseil de gouvernement, à tous les élus et aux partenaires sociaux. Il sera ultérieurement, et dans la mesure où le statut du territoire sera adopté conformément 20 projet actuel, soumis à l'Assemblée territoriale de la Polynésie française.

Après avoir recueilli l'avis de celle-ci, ce projet de loi sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale pour être examiné à la session d'automne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous avons termine les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La scance est suspendue.

(La séance, suspendue à seire heures quarante, est reprise à dix-sept heures quinze sous la présidence de M. Guy Ducoloné.)

#### PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE,

vice-président.

M. le président. La scance est reprise.

#### - 2 -

#### RAPPEL AU REGLEMENT

- M. Michel Noir. Je demande la parole pour un rappel au règlement.
- M. le président. La parole est à M. Noir, pour un rappel au règiement.
- M. Michel Noir. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 5 de l'instruction générale du bureau, relatif au fonctionnement des commissions et des missions d'information.

Ce matin, M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, a rendu public un document intitulé : « Compte rendu des travaux de la mission d'information sur les aspects financiers de certaines opérations de l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières et de ses filiales » ...

### M. Jean-Louis Dumont. Document instructif!

M. Michel Noir, ... alors même que les membres de cette mission d'information ne l'avaient pas en leur possession.

N'y a-t-il pas contradiction entre le fait que ce document ait été rendu public et ce qu'a écrit M. Christian Gnux: « La mission d'information — compte tenu de l'ouverture d'une information judiciaire et de l'éventualité de la constitution d'une commission d'enquête — n'a pas estimé opportune la présentation d'un rapport écrit dont la commission des finances aurait pu décider la publication » ? Contradiction donc entre ce qui a été dir au cours des travaux de la mission d'information et le fait que, de sa propre initiative. M. le président Goux ait décidé ce matin de rendre public un document dont la présentation laisse tout à fait perplexe et risque de créer une ambiguité grave.

En outre, d'après l'intitulé, il s'agit du « compte rendu des travaux de la mission d'information ». Il apparait bien évidemment singulier que cc compte rendu ait pu être rendu public avant même que les membres de la mission aient eu à en connaître. On est en présence d'un véritible détournement de procédure puisque l'initiative du président Goux conduit tout simplement à faire croire que les membres de la mission d'information, dont la liste est annexée au compte rendu, connaissent la tencur des éléments contenus dans ce même compte rendu et qu'ils approuvent celui-ci. Or tel n'est pas le cas puisque mes collègues et moi-même n'en avons pas eu connaissance!

Monsieur le président, je souhaiterais que vous transmettiez mon rappel au règlement au bureau pour qu'il soit donné acte en teut cas aux députés de l'opposition membres de la mission d'information que cette publication ne pourrait les engager, d'une part, parce qu'ils n'ont pas été informés et, d'autre part, parce qu'il n'a visiblement pas été tenu compte de ce qui a été dit lors de la dernière réunion de ladite mission. (Applaudissements sur les banes du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Adrien Zetler. Le groupe U. D. F. s'associe à ce rappel au règlement!

M. le président. Monsieur Noir, je vous donne acte de votre rappel au réglement et j'en ferai part ce soir à la conférence des présidents.

Pendant que vous vous exprimiez, j'ai feuilleté le règlement et l'instruction générale du bureau annexée. Je n'y ai rien trouvé concernant la publication des rapports des missions d'informa-

- M. Michel Noir. Lisez l'article 5 bis de l'instruction générale!
- M. le président. Sans porter de jugement, j'observe que le dernier alinéa écrit par le président Goux dans le compte rendu dont vous avez fait état débute airsi: «Je me félicite donc des initiatives prises par le Couvernement...» Cela ne peut en conséquence impliquer les membres de la mission d'information.

#### DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 2 mai 1984.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi sur le développement de l'initiative économique, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 2 avril 1584 (n° 2002).

Veuillez agreer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Acte est donné de cette communication.

#### DEVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE ECONOMIQUE

Discussion, après décleration d'urgence, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (n° 2002, 2068).

La parole est à M. Bêche, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Guy Bêche, rapporteur. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, mes chers collègues, depuis juillet 1981, la politique de développement industriel est une priorité absolue de l'action gouvernementale.

Elle s'est traduite par des mesures multiples et très diverses qui font jusqu'à présent honneur aux capacités d'imagination et d'innovation de la gauche au pouvoir. Toutes ces mesures sont conformes à la volonté qu'affichait avant même son élection M. le Président de la République. En effet, l'axe de sa campagne n'était-il pas, chacun s'en souvient: « D'abord l'emploi », volonté qu'il a l'intention, avec son gouvernement et sa majorité, de traduire dans les faits, tant il est vrai que l'emploi est un immense facteur de liberté? Le rappeler au lendemain du 1° mais est l'exercise de route hommagne à notre classe querière et est l'occasion de rendre hommage à notre classe ouvrière et de répéter que, sans elle, rien de solide ni de durable ne se fera dans notre pays. (Apploudissements sur les bancs des socialistes.)

Chacun de nous le sait, l'emploi qui crée la richesse et permet sa redistribution, c'est d'abord l'emploi industriel. C'est bien en pensant à cette vérité que le Gouvernement a décidé, dès 1981, de mettre en place dans des secteurs en perdition— le textile, la machine-outil — des politiques spécifiques capables de soutenir l'emploi et de le développer à nouveau, notamment dans les secteurs indispensables à notre économie d'aujourd'hui et de demain.

C'est en considérant que l'initiative publique était de première importance que l'on a élargi le secteur nationalisé, condition indispensable au redressement de pans entiers de notre industrie.

#### M. Raymond Douyère. Heureusement qu'on l'a fait!

M. Guy Bêche, rapporteur. C'est en considérant que notre industrie avait besoin de moyens nouveaux que, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, le Gouvernement et sa majorité ont entendu donner aux entreprises les moyens de leur développe-ment, d'une part, en mobilisant en leur faveur des ressources d'épargne, d'autre part, en prenant des mesures fiscales, financières et juridiques qui soient incitatrices.

Dans mon rapport écrit, j'ai cru bon, avant de faire l'analyse du texte qui nous est soumis, de dresser un bilar aussi exhaustif que possible de toutes ces mesures. Il en ressort que, indépendamment des mesures partielles contenues dans les lois de finances successives, de grandes lois votées par notre assemblée ont transformé le paysage industriel de la France. Rappelons la loi du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et la protection de l'épargne, dont les objectifs essentiels visent a orienter, et avec quel succès, l'épargne vers l'industrie et plus particulièrement vers le renforcement des fonds propres.

L'analyse des résultats obtenus après quelques mois démontre combien ces décisions et ces choix correspondent aux besoins des

entreprises, grandes ou petiter.

En effet, chacun peut reconnaître, s'il a un tant soit peu d'honnêteté intellectuelle, l'effort important qui a été consenti en faveur des  $P.\ M.\ E.$  avec l'entrée en vigueur au  $1^{\rm er}$  février 1983 du second marché, la mise en place des fonds communs de placement à risques ou la création des fonds salariaux. Enfin, les Codévi ont ouvert des perspectives pour favoriser le financement des investissements tout en garantissant à leurs titulaires de bonnes conditions de revenus.

Mesdames, messieurs, même s'il est trop tôt pour mesurer la portée de ces mesures, nul ne peut contester, sans mauvaise foi, que rarement un gouvernement a affirmé avec autant de force par des décisions concrètes sa volonté de susciter des moyens nouveaux pour l'industrie.

Il est utile de rappeler l'action menée grâce aux aides publiques maintenues ou rénovées.

Faut-il souligner l'impact des prêts bonifiés à long terme, des prêts participatifs simplifiés, des prêts participatifs privés, des prêts spéciaux de refinancement ainsi que de la mise en place du fonds industriel de modernisation?

Depuis 1981, beaucoup de chemin a été parcouru en faveur d'une plus grande équité dans la fiscalité des personnes et de la modernisation de la fiscalité des entreprises. Sur ce dernier point, je songe au crédit d'impôt afférent aux dépenses de recherche, à l'allégement de l'imposition sur l'exploitation des brevets d'invention, à l'exonération des droits d'enregistrement sur les cessions de parts de fonds communs de placement à sur les cessions de parts de fonds communs de placement à risques, à l'institution pour les acquisitions de biens d'équipement réalisées en 1983, 1984 et 1985 d'un amortissement exceptionnel et à l'allégement de la taxe professionnelle dont ont bénéficié l'an dernier 93 p. 100 des établissements industriels et 85 p. 100 des établissements artisanaux. La liste est longue; mon rapport écrit en fait état.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je me dois d'ajouter l'ensemble des réformes proposées par le garde des sceaux, au nom du Gouvernement, pour rénover les procédures destinées aux entreprises en difficulté et y associer les travailleurs tout en assainissant les pratiques de certaines professions appelées à intervenir dans la procédure.

- . Jacques Roger-Machert, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Très bien!
- M. Guy Bêche, rapporteur. Souhaitons que ces réformes entrent rapidement en vigueur et produisent des effets positifs.
- Le Gouvernement poursuit une politique d'assainissement en profondeur et il veut donner un souffle nouveau à l'entreprise.

Oui, donner un souffle nouveau. Mais alors, il est temps de Out, donner un souffie nouveau. Mais alors, il est temps de faire le bilan d'autres initiatives et de mesurer l'efficacité des nouvelles dispositions régissant le fonctionnement des Codefi ou des Corri placés sous la responsabilité du représentant de l'Etat dans les départements et dans les régions, et l'utilisation réelle qui a été faite de l'expérience du guichet unique pour remplir toutes les formalités nécessaires à la création d'entreprises. Ce guichet, je le rappelle, est ouvert dans les chambres de commerce et d'industria les chambres de commerce et d'industrie

Toutes ces mesures, bien utilisées par des chefs d'entreprise soucieux du développement industriel et de la place de la France dans la compétition internationale, devraient inciter ces derniers au dépassement et à la mobilisation des énergies disponibles.

Monsieur le ministre, j'ai souhaité rappeler un certain nombre de mesures dont les bénéficiaires sont très souvent au sommet de la pyramide dans l'entre rise. J'ai voulu le faire avant d'aborder le texte soumis à l'Assemblée pour dire à ceux qui bénéficient déjà de mesures favorables et à ceux qui en bénéficieront avec le nouveau texte qu'il serait utile qu'ils fassent preuve d'autant d'esprit d'initiative dans leur comportement envers leurs salariés et la vie de l'entreprise que le Gouvernement en a fait dans ses choix. (Très bien! sur les bancs des socialistes.)

#### M. Roger Galley. Voilà pour les « coupables » ! ...

M. Guy Bâche, rapporteur. Enfin, monsieur le ministre, il est temps, grand temps aujourd'hul de faire le bilan de la mise en œuvre des lois sociales qu'a votées l'Assemblée depuis 1981

afin de libérer les travailleurs. Il faut faire exploser la chape de plomb patronale qui, trop souvent encore, pèse sur l'initiative individuelle et sur les libertés syndicales et politiques, et bloque la négociation collective.

Comment pourrait-on imaginer longtemps encore que les grands débats utiles à la réussite de nos mutations industrieiles et technologiques ne se déroulent pas dans l'entreprise et que seul le capital bénéficie de votre politique, alors que les travailleurs ne verraient rien venir concrétement, en dépit de lois successives votées par notre assemblée et sa majorité?

#### M. Hervé Vouillot. Très juste!

M. Guy Bêche, rapporteur. Oui, monsieur le ministre, au moment où s'engage ce débat sur l'initiative économique, il est temps, aux yeux du rapporteur que je suis, et de beaucoup d'autres, que des assurances soient données sur l'application des lois Auroux, que le débat sur la réduction du temps de travail s'engage enfin avec une réelle volonté de conclure, que soient effectuées toutes les embauches auxquelles il peut être procédé. Ces questions, les groupes de la majorité vous les poseront aujourd'hui sans aucun doute, comme ils l'ont fait en commission.

Certes, ces revendications sont peu nombreuses mais elles sont lourdes de conséquence pour les travailleurs, encore plus pour ceux qui sont privés d'emploi.

Il faut alors se donner les moyens de répondre à ces demandes et ne pas hésiter à sanctionner les abus, même si cela nécessite des mesures parfois difficiles.

Le débat ouvert devant l'Assemblée nationale en octobre dernier sur la politique industrielle a mis en lumière l'absence de politique industrielle clairement avouée sous le septennat précédent, ainsi que les mesures à mettre en œuvre dans des secteurs entiers de l'industrie : sidérurgie, chantiers navals, charbonnages et, demain, sans doute, d'autres secteurs comme l'automobile.

#### M. Pierre Weisenhorn. Eh oui!

M. Guy Bêche, rapporteur. Une analyse plus fine fait apparaître la nécessité d'agir dans certains secteurs appelés pôles de conversion. Une analyse globale — économique, sociale, démographique — montre que les pôles de conversion ne se caractérisent pas nécessairement par un niveau de chômage quantitativement supérieur à ce qu'il est dans certaines régions...

#### M. Jecques Roger-Machert, rapporteur pour avis. Très juste!

M. Guy &eche, rapporteur. ... mais par la profondeur et la multiplicité des effets de la crise.

Les mesures contenues dans ce texte tendent à favoriser premièrement, le développement des entreprises, en encourageant les initiatives individuelles et collectives de création ou de reprise d'activités; deuxièmement, la croissance de l'investissement, sous ues formes nouvelles; troisièmement, la reconstitution d'une atructure économique et sociale stable dans l'ensemble des régions par des mesures adaptées aux difficultés particulières de cea pôles de conversion.

Comme vous nous l'avez indiqué devant notre commission des finances le 18 avril dernier, monsieur le ministre, « le projet en discussion a été conçu avec l'ambition de compléter, en fonction des besoins apparus et des demandes produites, la législation financière et fiscale pour le développement industriel ».

Cette ambition s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de stimuler le rôle des entreprises françaises dans la constitution et l'accroissement de la richesse nationale et, dans le même mouvement, de favoriser la créstion d'emplois.

C'est pourquoi le projet veut développer les initiatives économiques individuelles et collectives. C'est ainsi que l'article 1º vise à l'institution d'un nouveau produit d'épargne finalisée, le livret d'épargne-entreprise, destiné à favoriser la création de petites entreprises industrielles ou d'entreprises artisanales; l'article 2 tend à l'élargissement aux intérêts d'émprunts cuntractés pour souscrire au capital d'une entreprise nouvelle de la déduction du revenu impossible, ouverte jusqu'à présent aux seuls créateurs d'entreprise à forme individuelle; les articles 8 à 10 proposent une formulation plus complète et plus systématique du régime fiscal de la reprise totale ou partielle par les salariés de l'entreprise.

Le projet veut, par ailleurs, compléter les systèmes actuels d'aide à l'investissement. En son article 4, il tend à clarifier le régime fiscal des dépenses de recherche et d'informatique; l'article 5 a trait à la création d'un régime d'amortissement fiscal exceptionnel sur certains apports en industrie; l'article 12,

lui, entend assouplir les conditions de souscription et d'achat d'actions par les salariés par des aménagements fiscaux. Sont prévus également la relance des l'onds salariaux — article 7 — et l'encouragement au développement des fonds communs de placement à risques : article 6.

En troisième lieu, le projet comporte des mesures spécifiques en faveur de pôles de conversion: imputation sur le résultat imposable de la société qui reprend une entreprise du déficit fiscal de cette dernière — article 13; assouplissement et extension aux années 1985 et 1986 des conditions d'exenérations fiscales consenties aux entreprises nouvelles en application de la loi de finances pour 1984; réduction du revenu imposable afférente aux dons versés aux associations participant à la création d'emplois.

Monsieur le ministre, la commission entend amender certaines dispositions du projet pour établir une cohérence avec diverses mesures fiscales qu'a votées récemment la majorité de l'Assemblée nationale; c'est le cas notamment à l'article 6. Sur proposition de son 'rapporteur, elle souhaite limiter les effets cumulatifs de certaines dispositions du texte qui sont en rupture avec la réforme qu'a engagée la gauche depuis 1981. Ainsi a-t-elle adopté un amendement tendant à supprimer l'exonération de l'impôt sur les plus-values pour les contribuables redevables de l'impôt sur les grandes fortunes au I'' janvier précédent la date de la cession ou du rachat des parts.

Les groupes de la majorité vous interrogeront sans doute sur ces sujets, bien que, selon le rapporteur, il semble difficile qu'un débat général sur la fiscalité s'engage à partir de ce texte.

La commission a voulu permettre l'information du Parlement sur le résultat de diverses mesures et donner l'occasion de dresser un bilan de l'application de certaines dispositions que contient ce projet au moment de la discussion de la loi de finances pour 1986, notamment sur les pôles de conversion.

Elle a exprimé le souci que soit mise en œuvre une politique industrielle conérente avec les choix antérieurs. C'est pourquoi elle a repoussé les amendements de l'opposition reposant sur la dénationalisation, qui n'est pas à l'ordre du jour, et elle a adopté le projet de loi, compte tenu des amendements qu'elle a votés.

Le rapporteur, quant à lui, affirme que la réussite du projet dépend pour une large mesure des efforts qui scront accomplis pour faire connaître les possibilités qu'il offre et de la diligence avec laquelle il sera appliqué.

Comme la réussite de toute la politique industrielle, celle-ci est affaire de conviction, mais elle dépend aussi des moyens que l'on se donne pour la mener à bien. (Applaudissements sur les banes des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Roger-Machart, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale ple la République.

M. Jacques Roger-Nachart, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer tend à encourager l'initiative économique. Il s'inscrit dans la continuité des mesures juridiques, économiques et financières prises par le Gouvernement depuis 1981 pour favoriser la création et le développement des entreprises, comme pour éviter leur disparition prématurée. Il est indispensable, en effet, de restaurer dans le pays une véritable liberté d'entreprendre, de favoriser le dynamisme des entreprises et de faciliter les transmissions en cas de retrait de leurs dirigeants.

L'opinion publique a sans doute conservé de la majorité l'image de responsables davantage préoccupés des grands groupes industriels dorninants. Il était en effet prioritaire, au lendemain desl'accession de la gauche aux responsabilités gouvernementales, de relancer l'activité des grands groupes, de réorienter leur gestion conformément aux intérêts du pays, par la nationalisation et de mieux définir la vocation industrielle et les demaines d'activité de chacun.

Pourtant, beaucoup a déjà été fait depuis bientôt trois ans en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises industrielles et, si chaque mesure prise individuellement p'est sans doute pas spectaculaire, le bilan de l'action déjà réalisée est particulièrement significatif. Outre la stabilisation des charges pesant sur lés entreprises et la mise à disposition de celles-ci de très importants moyens financiers sous forme de crédits à taux bonifié, les dispositions législatives adoptées sont nombreuses; M. le rapporteur les a énumérées; je rappellerai pour ma part que la commission des lois a elle-même adopté plusieurs textes concernant les entreprises, notamment les projets de loi sur la prévention des difficultés dans les entreprises, sur la réforme du réglement judiciaire, sur les administrateurs judi-

eiaires et mandataires-liquidateurs, professions qui se substituent à celle de syndic, et, enfin, sur la modernisation de la comptabilité des entreprises.

En ce qui concerne ce projet sur l'initiative économique, la commission des lois, saisie pour avis, s'est attachée aux aspects essentiel!ement juridiques du texte, et notamment aux dispositions relatires au droit des sociétés. Mes observations porteront donc sur le mécanisme de reprise progressive du capital d'une entreprise par les salariés : articles 8 à 11 : sur le régime des options de souscription ou d'achat d'actions : article 12; ainsi que, dans les articles 13, 14 et 15, sur la notion d'entreprise en difficulté et sur les problèmes soulevés par les zones connaissant d'importantes difficultés d'emploi, que la commission des finances a également traités.

Les articles 8 à 11 du projet de loi instituent certaines incitations fiscales de nature à faciliter la transmission d'une entreprise à ses salariés. Le problème de la transmission d'entreprise, il faut le souligner, est particulièrement aigu dans notre économie. En effet, la notié environ des chefs de petites et movennes entreprises prendrait leur retraite dans les dix ans à venir. Près de 60 p. 100 o entre eux ont déjà plus de cinquante ans, 50 p. 100 plus de cinquante-cinq ans, 19 p. 100 plus de soixante ans et 11 p. 100 plus de soixante-cinq ans. On a pu mesurer que 10 p. 100 au moins des défaillances d'entreprises sont pro oquées par le décès ou la maladie de l'entrepreneur. Ces seules disparitions représentent, selon des estimations généralement admises, au moins 30 000 pertes d'emploi chaque année. C'est d'entreprise par le ministre, que votre texte traite d'un problème d'actualité qu'il importe de résoudre.

Le mécanisme institué par l'article 8 et complété par les articles 9 à 11 transpose dans le droit français la technique américaine dite du leverage management buy out. Elle permet à des entreprises saines, dynamiques et dégageant des résultats positifs d'assurer leur pérennité en se faisant racheter par une nouveile société spécialement constituée pour la circonstance, au capital de laquelle participent les cadres et les investisseurs financiers. Il convient cependant de veiller à ce que la transposition de cette technique dans le droit français ne porte pas seulement sur les aspects de technique financière, mais soit bien adaptée à la réalité juridique et sociale de toutes les entreprises françaises et, notamment, des entreprises de l'économie sociale.

C'est pourquoi la commission des lois, après avoir adopté un amendement essentiellement rédactionnel tendant à bien preciser la situation de transmission dans laquelle on sa trouve, s'est précecupée de vérifier la neutralité ou la transparence de cette technique financière à l'égard de la forme juridique que les salariés désireux de reprendre la gestion de l'entreprise souhaiteraient adopter.

La question s'est posée en particulier pour le cas où la forme choisie serait celle d'une société coopérative ouvrière de production. Lors de la discussion de l'article 8, je serai amené, monsieur le ministre, d'une part, à vous interroger sur les possibilités qu'offre la rédaction actuelle aux salariés qui souhaiteraient créer la société holding sous forme de S. C. O. P., d'autre part, à scumettre à notre assemblée un amendement permettant aux salariés qui choisiraient de transformer iramé diatement la société à reprendre en S. C. O. P., de transférer à la société nouvelle leurs droits et obligations de coopérateurs. En outre, il convient de veiller à ce que les conditions de avantages fiseaux dans le projet pour pouvoir bénéficier des avantages fiseaux dans le cas des sociétés de capitaux s'appliquent également dans le cas des S. C. O. P.

Enfin, il nous semble essentiel, avant que le ministre de l'économic n'accorde l'agrément fiscal, de vérifier la situation sociale au sein de l'entreprise avant la transmission et après l'initiative prise par certains salariés d'assurer la reprise de la société.

En conclusion sur ce chapitre, j'insiste sur la nécessité qu'il y aura, dans les prochaines semaines ou les prochains mois, à compléter ce dispositif de transmission aux salariés par d'autres mesures de caractère fiscal, juridique ou financiei, tendant à faciliter la transmission de l'outil de travail que constitue l'entreprise, particulièrement lorsque cette transmission doit se faire à d'autres que les héritiers en ligne directe.

Le deuxième chapitre sur lequel la commission des lois s porté son attention concerne l'article 1% et la question de la relance des options de souscription ou d'achat d'actions.

Le système des options de souscription ou d'achat d'actions institué par la loi du 31 décembre 1970 consiste, pour une société, à offrir à tous ses salariés, ou à certains d'entre eux, la possibilité soit de souscrire des actions nouvelles qu'elle se propose d'émettre à l'occasion d'une augmentation de capital, soit d'acheter des actions qu'elle a préalablement elle-même rachetées en bourse. L'échec relatif de cette formule dans

notre pays s'expliquerait par le fait que le système français est moins attrayant que le système américain, lequel a particulièrement réussi, et qu'il présente des lacunes et des inconvénients.

L'article 12 du projet de loi a done pour objet d'assouplir les règles en vigueur pour inciter les salariés à recrurir plua fréquemment à cette formule destinée à les associer aux performances de leur entreprise. Il reprend, pour l'essentiel, les aménagements qui avaient été recommandés dans le rapport sur le développement et la protection de l'épargne présenté par M. David Dautresme.

La commission des lois a approuvé les améliorations figurant dans le projet du Gouvernement. Elle propose cependant deux amendements. Le premier tend à définir sans ambiguité les notions de participation et de filiale conformément aux articles 354 et 355 de la loi sur les sociétés du 24 juillet 1966. Le second vise à améliorer la rédaction de l'article 208-8-1 nouveau en précisant la notion de création d'entreprise.

Le troisième chapitre sur lequel la commission des lois a concentré son attention concerne les articles 13, 14 et 15. qui ont trait principalement aux mesures d'accompagnement des restructurations industrielles. Comme l'indique l'exposé des motifs, ces dispositions s'appliqueraient dans des périmètres qui connaissent d'importantes difficultés d'emploi pour y faciliter la création d'entreprises nouvelles et la reprise d'entreprises en difficulté.

Les articles 13 et 14 se réfèrent à la reprise d'entreprise ou d'établissement en difficulté. L'administration fiscale a eu l'occasion de préciser la notion d'« entreprise en difficulté». Celle-ci implique que l'arrêt de l'exploitation apparaisse comme inéluctable — engagement d'une procédure de règlement judiciaire, intervention du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises ou du comité interministériel de restructuration industrielle.

La commission des lois a estimé préférable que la loi définisse cette notion qui conditionne, avec d'autres, le bénéfice des avantages fiscaux. Elle propose de la qualifier par référence à la nouvelle procédure de règlement judiciaire résultant du projet de loi que l'Assemblée vient d'adopter en première lecture. Les articles 13 et 14 du texte qui nous est soumis visant les cas de reprise d'établissement en difficulté, il convient de circonscrire les mesures fiscales à la reprise d'établissement en difficulté effectuée dans le cadre d'un plan de redressement décidé par le tribunal de commerce.

#### M. Michel Noir. Très bien!

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur pour avis. Cette procédure est de nature à offrir des garanties à toutes les parties concernées — le débiteur, les salariés, les fournisseurs, les créarciers — et présente l'avantage d'articuler les dispositions fiscales en cause avec les réformes du traitement des entreprises en difficulté engagées par le Gouvernement.

La commission des lois s'est également penchée sur le problémes juridiques soulevés par la définition des zones connaissant d'importantes difficultés d'emploi.

Ayant d'abord examiné la compatibilité de ces mesures fiscales d'accompagnement des restructurations industrielles au regard de la réglementation communautaire, elle a conclu que le projet ne devrait pas poser de problèmes essentiels à cet égard.

En revanche, le texte, en l'état, ne lui a pas paru respecter l'article 34 de la Constitution...

#### M. Michel Noir. Excellent!

M. Jacques Roger-Machert, rapporteur pour avis. ... dans la mesure où il délègue au pouvoir exécutif le soin de définir les zones dana lesquelles les avantages fiscaux dérogatoires seront accordés. La commission des lois a estimé que les amendements de la commission des finances tendant à préciser que ces zones sont celles qui connaissent « des difficultés d'emploi de nature à mettre en cause leur équilibre économique et social » étaient de nature à rendre le texte conforme à la Constitution. La loi fixe ainsi les règles qui devront présider à la détermination des zones de reconversion. Il appartiendra au Gouvernement de procéder à cette délimitation dans le respect de la volonté exprimée par le législateur.

En conclusion, je tiens à souligner tout l'intérêt de ce projet de loi qui tend à développer l'initiative économique dans notre pays et, plus généralement, à réconcilier les Français avec leurs entreprises.

Sans doute l'impact public de ce texte serait-il meilleur si les commissions saisies avaient disposé du temps nécessaire pour le rendre plus lisible.

#### M. Michel Nolr. Très bien !

M. Jacques Roger-Machert, rapporteur pour avis. La forme est en effet au moins aussi importante que le fond. Cependant, une bonne vulgarisation de ces dispositions — et vous y excellez, monsieur le ministre — devrait permettre à tous ceux qui se sentent la vocation de devenir chefs d'entreprise de bien comprendre les nouveltes possibilités qui vont leur être offertes.

Sous réserve de ces observations et de l'adoption des amendements qu'elle a présentés, la commission des lois émet un avis favorable à ce projet. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Vennin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Bruno Vennin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, le débat sur la restructuration industrielle, dont le Gouvernement a pris l'initiative depuis quelques mois, est essentiel pour l'avenir économique de notre pays. Débat difficile: jusqu'à présent, l'opinion publique en a surtout retenu les licenciements et les réductions d'emplois programmés dans la sidérurgie et principalement en Lorraine, sans trop s'appesantir sur les difficultés qui, de façon moins massive, moins localisée, moins évidente, touchent des travailleurs autrement moins protégés dans des branches et des zones autrement moins aidées.

Mais les restructurations ne sont pas d'abord, ou pas seulement, une bataille de retraite après une défaite sur le front de la guerre économique. Ce sont aussi et avant tout de nouveaux dispositifs pour l'innovation et le développement, pour ouvrir sur l'avenir, pour favoriser l'apparition de nouvelles unités économiques, créatrices d'empleis qualifiés, souples, mobiles, adaptables aux conditions de ce développement. Sans doute, les licenciements sont-ils pour maintenant, pour dans un an, pour dans deux ans, tandis que la nouvelle donne de l'initiative économique, dont participe ce projet de loi, s'inscrit dans le moyen terme.

Un vif débat se poursuit sur la nature et le contenu des mesures nécessaires pour reprendre l'initiative économique, pour réembaucher, débat qui tourne autour d'un constat et de deux questions.

Le constat, c'est celui de la nécessité d'un tissu dense et vivace d'unités économiques de toutes tailles, et particulierement de P.M. E. et P.M I., pour gagner la guerre économique et la bataille de l'emploi. Tout montre, depuis dix ans, que les petites et moyennes entreprises, en termes d'emploi, de diversification, de rapidité d'adaptation aux nouvelles conditions économiques, sont mieux placées, même si les tendances lourdes, les grandes innovations et les grandes percées économiques sont faites, le plus souvent, par les grands groupes, ceux en particulier que nous avons nationalisés.

Les deux questions se greffent sur ce constat. D'abord, pourquoi avoir attendu pour encourager l'iniviative économique et pourquoi répondre par un dispositif à moyen terme à des problèmes à court terme ? Ensuite, ces mesures correspondentelles à un diagnostic convenable ? Ne faut-il pas plutôt désencadrer, désadministrer les entreprises au lieu d'ajouter une nouvelle strate de règles administratives pour un déveloprement hypothétique ?

#### M. Michel Noir. Bonnes questions!

M. Bruno Vennin, rapporteur pour avis. On ne peut faire de commentaire, y compris technique, de ce texte de loi sans avoir d'abord répondu à ces questions, monsieur Noir, mais attendez mes réponses!

Première réponse: le Gouvernement et notre majorité n'ont pas attendu ce projet pour faire œuvre législative et réglementaire dans le domaine de l'initiative économique. Il n'est pas question de dresser ici la liste des mesures prises dans ce sens; je risquerais d'être trop long et trop incomplet, et M. Bêche s'y est d'ailleurs déjà employé. Je me bornerai donc à rappeler les trois axes de cette œuvre.

D'abord, l'innovation avec la loi d'orientation et de program mation de la recherche, les programmes prioritaires du 9 Plan, les contrats de Plan, le crédit d'impôt en faveur de la recherche, la dynamisation du rôle de l'Anvar.

Ensuite, la rénovation du statut juridique et fiscal de l'entreprise avec le congé-création d'entreprise. le statut de l'économie sociale, les lois sur le droit des difficultés des entreprises — prévention et règlement — le statut des conjoints d'artisans et de commerçants, les exonérations temporaires d'impôts pour les entreprises nouvelles, etc.

Enfin, le redéploiement de l'épargne vers l'industrie et l'initiative économique, tâche sans doute la plus avancée, œuvre complexe, technique, souterraine, mais qui commonce à produire ses fruits avec la retance — indéniable — de l'investissement industriel, observée par exemple par l'I. N. S. E. E. depuis quelques mois.

Il est donc bien clair que nous n'avons pas attendu ce projet de loi pour favoriser le développement de l'initiative économique. Mais, chemin faisant, apparaissent des obstacles liés aux habitudes ou aux textes antérieurs, à des insuffisances des mesures initiales. Ce sont ces obstacles ou ces difficultés qu'il s'agit de lever, dans deux domaines pour l'essentiel : la création ou la reprise de petites et moyennes entreprises et la prise de risque en matière de recherche et d'innovation.

Toutefois, avant de nous livrer à un examen de ces orientations et des problèmes qu'elles posent, il'nous faut revenir sur la question du diagnostic et de l'2déquation des mesures aux difficultés de la crise économique que nous subissons.

Avant d'invenier, nous dit-on, de nouveaux dispositifs pour encourager l'initiative économique, mieux vaudrait libérer les entreprises du carcan juridique et fiscal qui les enscre et s'oppose à leur adaptation.

#### M. Michel Noir. Très bien!

M. Bruno Vennin, rapporteur pour avis. Les représentants officiels du patronat mettent en avant deux thèses majeures: l'allégement des charges sociales et la liberté de licencier pour favoriser la prise de risque que constitue l'embauche. Si l'on met de côté l'aspect idéologique et politicien que cache l'affirmation répétée de ces thèses, il vaut la peine de 5'y arrêter un instant pour s'assurer que nous ne faisons pas fausse route.

Il est vrai que la bureaucratie existe dans notre pays, et qu'elle pèse au point de freiner l'initiative économique; mais cela fait partie de notre héritage, messieurs de l'opposition.

L'explication est cependant un peu courte quand on se donne la peine de regarder de près la réalité.

Ainsi l'examen des causes effectives des difficultés des entreprises qui conduisent au règlement judiciaire ou à la liquidation montre que le sureffectif éventuel n'est que le résultat de carences ou de difficultés intervenues en amont des problèmes de personnel. Les vraies causes qui apparaissent régulièrement sont l'insuffisance des fonds propres et la fragilité des structures financières, la disparition de marchés sans recherche d'alternative, la crise de succession du chef d'entreprise, raisons majeures sans rapport évident avec la bureaucratie ou l'interdiction de licencier!

Observateur attentif et acteur, autant que possible, de la restructuration d'une région en crise depuis longtemps, la région stéphanoise, je n'ai jamais vu d'entreprise dont le dépôt de bilan s'expliquait directement ou indirectement par un refus d'autorisation de licencier du personnel en sureffectif.

Réduction d'effectifs et, le cas échéant, dépôt de bilan sont d'abord le résultat d'une situation économique et d'une gestion et pas le moyen privilégié de la restructuration.

En sens inverse, la même observation de la réalité nous montre que, dans des secteurs très divers, pas seulement les secteurs dits de pointe, mais aussi dans des industries, des activités traditionnelles et sévèrement touchées par la crise, des entreprises dynamiques tirent fort bien leur épingle du jeu, adaptent personnel, produits, techniques, finances, aux circonstances. Lorsqu'il existe une réelle possibilité de développement économique et de profit et une aptitude à la saisir, les règles finissent par se piler à la pratique et aux exigences de la situation économique.

Les 400 000 emplois à créer en échange de la liberté de licencier nour les entreprises que nous propose le docteur Gattaz, grâce à ses placebos, pour reprendre l'expression d'un juriste célèbre, relèvent d'une mythologie politique, d'une campagne d'intoxication, plus que d'une analyse économique sérieuse. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

#### M. Francis Geng. Vous êtes expert en la matière!

M. Bruno Vennin, rapporteur pour avis. Lorsque la sclérose gagne l'appareil productif — cela ne se produit pas en trois ans mais c'est le fruit d'une ou de plusieurs décennies — alors que la crise économique exige une souplesse et une rapidité de réponse accrues, il n'existe pas de remède miracle. Le ministre des finances, celui des affaires sociales ne sont pas des magiciens avec un chapeau à double fond dont sortiraient sous nos yeux éblouis les enfants chéris d'un capitalisme sain et vigoureux, enfin libérés des contraintes de l'Etat, cette hydre dont viendrait tout le mal.

Les véritables difficultés auxquelles il faut trouver de vrais remèdes sont là.

Commen! encourager l'innovation?

Comment favoriser l'accumulation de fonds propres qui permette des structures de bilan équilibrées ?

#### M. Michel Noir. Très bien!

M. Bruno Vennin, rapporteur pour avis. Comment permettre la transmission ou la reprise d'entreprises menacées de déshérence?

Comment inciter à la création de petites et moyennes entre prises dont tout le monde sait qu'elles sont indispensables, maintenant autant qu'avant la crise, et que cette création ne résulte pas, en effet, de la pesanteur de l'administration des choses?

Modeste dans sa démarche, ce projet de loi est cependant bien ciblé et, point par point, sur la base de mesures avant tout fiscales, il permet des avancées réelles dont on mesurcra à terme la portée appréciable.

Nous allons, maintenant, procéder à un exemen rapide des articles, renvoyant au rapport écrit pour plus de détails, en nous efforçant de pointer les questions que pose la lecture du projet et les problèmes d'application que nous avons pu déceler.

Si l'on excepte le livret d'épargne des travailleurs manuels qui, au-delà des cas individuels, n'a pas permis les développements espérés par ses promoteurs en raison des règles étroites et rigoureuses dans lesquelles son ouverture était enfermée, et dont la conception bancaire et financière laissait à désirer, le livret d'épargne-entreprise proposé par le projet est le premier dispositif l'épargne individuelle orienté vers la création d'entreprise. Son schéma s'inspire du livrel d'épargne-logement qui connaît depuis longtemps un vif succès à la fois comme produit d'épargne et comme soutien à la construction de logements.

Ce futur livret d'épargne-entreprise n'est pas, incontestablement, un produit d'épargne attractif. Par contre, appliqué à la création d'entreprise, il présente un montage financier intéressant : réalisme du coefficient multiplicateur pour le montant du prêt : accès aux fonds de garantie ad hoc; conjonction avec des prêts professionnels complémentaires — pour les entreprises industrielles — ou avec un prêt spécial artisan bonitié.

Parmi les questions qui relèvent en général du domaine réglementaire, mais dont les réponses permettraient de mieux apprécier la portée du dispositif, la commission de la production et des échanges et son rapporteur ont noté les suivantes.

En cas de refus de la banque d'octroyer un prêt sur la base du livret, ne faut-il pas mieux assurer la protection de l'épargnant qui ne dispose, net d'impôt il est vrai, que d'un intérêt alors porté à 6 ou 6,5 p. 100 environ, c'est-à-dire très inférieur à celui de tout autre dispositif?

Afin d'éviter le risque d'échec de la formule, compte lenu de cet aléa, ne fant-il pas rechercher un dispositif, en cas de refus de prêt par la banque, permettant rétroactivement de restituer cette épargne dans des conditions financières et fiscales neutres, et pour l'épargnant et pour la banque?

Par ailleurs, le rapporteur souhaiterait obtenir des précisions sur le désencadrement éventuel de ces prêts, sur les possibilités de cumul ou de cession des droits à prêts en faveur d'une même entreprise, entre les membres d'une même famille ou les associés et les actionnaires, ou de cession des droits à prêts pour le cédant d'une entreprise à son repreneur si ce dernier n'a pas souscrit de livret d'épargne-entreprise.

Enfin, deux extensions ne pourraient-elles être envisagées? Il s'agit de la possibilité d'un second livret par foyer fiscal, qui tiendrait compte du caractère souvent très « familial » de ce type de création d'entreprise. Il s'agit également de la possibilité, exclue implicitement dans le texte, de faire du développement de l'entreprise, dans le cadre de sa structure présente, un motif d'ouverture de ce livret.

Tant l'objet simple et intéressant que la rédaction claire de l'article 4 du projel soulévent peu de questions et emportent l'adhésion : il s'agit de permettre au chef d'entreprise de choisir entre l'immobilisation et la déduction du résultat des dépenses de recherche en fonction des gains escomptés du produit ou procédé mis à l'étude, du solde prévisible de son compte d'exploitation ou de la structure du oilan recherchée.

Soullgnons au passage l'objectif auquel doit contribuer ce dispositif : faire en sorte que le financement de la recherchedéveloppement soit mieux pris en charge par les entreprises privées, afin d'accroître le montant global des dépenses de recherche et la diffusion de leurs effets. Sur le même problème du développement de la recherche et de ses applications, l'article 5 propose une nouvelle modalité de financement et de mise en œuvre du capital-risque, particulièrement nécessaire pour les P.M.I., pauvres en garanties et, parfois, en têtes chercheuses. Le dispositif des sociétés financières d'innovation a fait ses preuves. Cependant, il ne couvre pas correctement l'éventualité de l'association tripartite institutions financières - entreprises - chercheurs; or, nous avons besoin d'antéliorer, de manière pratique. l'interface industrie-recherche et d'encourager la mobilité des chercheurs vers les lieux d'application de leurs travaux.

Outre la question de la redondance des sanctions prévues par la mention de l'article 1756 du cude général des impôts, soulevée tant par la commission des finances que par celle de la production, je note le caractère imprécis de la « convention » tripartite envisagée, pour laquelle je souhaiterais obtenir quelques précisions. Par ailleurs, la rédaction actuelle de l'arlicle 5 tend à exclure la possibilité d'étendre son application à la création des nouvelles sociétés financières d'innovation, alors que la logique du texte devrait conduire à cette extension, au demeurant souhaitable, et dont il conviendrait de prévoir effectivement la possibilité.

Quant aux articles 8 et 9, combinés avec l'article 2, ils visent à implanter dans notre pratique juridique et fiscale un mécanisme existant de longue date aux Etats-Unis et partiellement testé en France : il s'agit de favoriser la reprise de l'entreprisc, lorsqu'elle est en bonne santé, par son personnel, notamment ses cadres, pour en assurer la continuité. En effet, l'entreprise n'est pas seulement un patrimoine, elle est aussi un outil de travail qui intéresse directement ceux qui le mettent en œuvre. Le mécanisme proposé est sans doule d'application relativement délicate, et il est souhaitable que la combinaison des clauses et règles d'application n'en réduisent pas la portée à l'excès. La période de transition est incontestablement difficile à encadrer, comme le montre la question que pose l'application du crédit d'impôt, jusqu'à la fusion de la société nouvelle et de la société rachetée : n'est-ce pas, en effet, une incitation à retarder l'échéance de la fusion, ce qui serait fâcheux compte tenu de la nécessité de ne pas prolonger à l'excès la phase de transmission du capital et du pouvoir, ainsi organisée?

Enfin, s'agissant des articles 13 et 14, l'analyse létaillée des dispositifs prévus, de leurs avantages et de leurs risques, est longuement faite par ailleurs. Je me bornerai donc à formuler trois remarques sur la portée et les limites de certaines des dispositions de ces articles.

D'une part, celles-ci sont très exorbitantes du droit commun et visent à faciliter la reprise d'entreprises en difficulté. A cet égard, un raccordement clair avec les textes votés sur le droit des difficultés des entreprises nous paraît utile.

D'autre part, faut-il s'en tenir au libellé du paragraphe V de l'article 14, au sujet de la réintégration des déficits déduits en cas de cessation d'activité de la société créée pour reprendre l'entreprise en difficulté? Dans le cas de cessation totale, cela ne nous paraît pas souffrir de discussion. En revanche, dans le cas de cessation partielle, le caractère vague du terme risque d'augmenter singulièrement le champ du risque de réintégration. Ne faudrait-il pas, dans ce cas, indiquer que les déficits déduits « peuvent » et non pas « doivent » être réintégrés?

Enfin, la nolion d'établissement visée au paragraphe II de l'article 14 paraît assez incertaine et mériterait d'être précisée au fil du débat. Au sens habituel du terme, je vois mal comment un établissement pourrait n'être situé qu'aux leux tiers dans une zone géographique donnée, par hypothèse au moins égale à la commune, si bien que je comprends mal la portée de la restriction apportée.

Quoi qu'il en soit et sous le bénéfice de ces observations et de ces questions, la commission de la production et des échanges a adopté dans sa majorité le texte de ce projet de loi dont elle attend, après adoption, une mise en œuvre rapide en tant que volet positif de l'action de restructuration industrielle. (Applaudissements sur les hancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, permettez-moi d'abord de remercier les rapporteurs de leurs commentaires et de leurs suggestions concrètes. J'aurai l'occasion d'y faire écho et de leur répondre à la fin de la discussion générale.

Pour l'instant, je veux souligner en quoi ce projet de loi illustre la méthode adoptée par le Gouvernement pour contribuer, dans la mesure de ses responsabilités, au redressement

de l'économie française. Je suuligne bien a dans la mesure de scs responsabilités , car — il faut le rappeler sans cesse le sursant ne peut venir que du concours de tous : des entreprises qui innovent, produisent, vendent et, aussi, de tous ceux qui, dans ces entreprises ou ailleurs, concourent à l'œuvre de recherche, de production et de conquête des débouchés.

La méthode, c'est tout d'abord la prise en compte — fût-elle douloureuse — des réalités. Oui, les temps ont changé, la nécessité est là, pesante, notamment pour toutes les économies européennes. Je tiens à le souligner en rappelant les données de base et en mettant en évidence l'inadaptation de certaines recettes traditionnelles que l'on nous propose encore aujour-d'hui.

#### M. Francis Geng. Chevenement!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. La méthode, c'est aussi la gradation dans la mise en œuvre des moyens nécessaires au redressement. C'est pourquoi nous avons choisi d'assainir notre économie, en nous épargnant le poids d'une récession tout en préparant l'avenir. Certes, il y a des contreparties que l'on a du mal à admettre, surtout gans un pays démocratique : les résultats sont moins spectaculaires et moins rapides que si l'on avait pratiqué une véritable purge, mais, je vous le demande, à quel prix humain?

Autrement dit, ce n'est pas en ayant les yeux fixes sur les indices mensuels que l'on peut évaluer les fruits de la rigueur, mais en appréciant les tendances. Or, de ce point de vue, le redressement est bel et bien engagé.

Je voudrais, dans un second temps, vous en apporter la démonstration. Certes, je le reconnais, rien n'est facile, rien n'est encore définitivement gagné, mais nous sommes sur la bonne voie. Disons que nous avons franchi un cap, mais qu'il nous reste du chemin à faire. En aurons nous la patience et la volonté? C'est toute la question.

En aurons-nous également l'intelligence et le savoir-faire? C'est là que nous revenons à ce projet de loi qui s'inscrit dans le droit-fil d'une œuvre législative déjà marquée — ainsi que l'ont souligné les rapporteurs — en ce qui concerne la modernisation de notre appareil de production, par les nationalisations, fer de lance du sursaut technologique, par la loi bancaire considérée, au-delà de nos frontières, comme le cadre, tout à la fois stimulant et rassurant, d'une activité qui, je le rappelle, consiste à faire travailler l'argent des autres.

Le présent projet de loi n'a pas la dimension des textes que je viens de citer, ni celle de la loi sur l'épargne dont on connaît les brillants résultats. Ce texte est inspiré — pourquoi ne pas le dire? — par un pragmatisme de bon aloi. A partir des enseignements tirés des faits, nous nous sommes demandé comment faciliter, demain mieux qu'hier, le surgissement des initiatives, de toutes les initiatives, au service du redressement économique. Tous ces aménagements — j'en ai la confirmation quotidienne au contact des professionnels — sont attendus par ceux qui s'activent le plus, qui innovent, qui veulent créer.

Il est du devoir et de la mission de l'Etat d'élargir, dans le domaine de l'entreprise, le champ des libertés concrètes. Ainsi irons nous vers une économie plus souple, plus en mesure de s'adapter vite et bien. En multipliant les initiatives, nous permettrons aux producteurs français — du salarié au chef d'entreprise — de tenir un des premiers rangs dans la compétition internationale et de contribuer à l'éclosion d'un nouveau modèle de développement.

Oui, mesdames, messieurs les députés, les temps ont changé. Ce qui a changé, c'est essentiellement l'environnement dans lequel évoluent les économies européennes. Celles-ci avaient bénéficié, dans les années cinquante et soixante, d'un concours de circonstances particulièrement favorable : l'aide américaine après la guerre, les bas prix de l'énergie et des matières premières, l'absence de concurrents sérieux en dehors des Etats-Unis, une coïncidence historique entre une étape technologique concentrée sur les biens de consomnation durable et la possibilité de diffuser du pouvoir d'achat.

Il en était résulté une croissance exceptionnelle dont certains pensaient qu'elle durerait encore des décennies. Hélas l'était compter sans l'émergence de nouveaux compétiteurs, les choes pétroliers, le désordre croissant des marchés des changes et des capitaux. Sous l'édredon des idées reçues, l'Europe était en train de s'assoupir. Elle en paie aujourd'hui le prix, par son retard technologique et par un chômage énorme qui met en cause les fondements et les valeurs mêmes de la société démocratique. Pourquoi la France échapperait-elle, par une sorte de prédestination heureuse, au sort commun, à la menace d'un recul économique et social ?

#### M. Robert Gelley. Vous l'aviez promis!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous ne pouvons pas nous abstraire de cette dure réalité. Nous ne pouvons pas davantage imaginer d'en sortir seuls, tant sont grandes les solidarités de fait qui unissent les pays européens, tant est vital l'effet de dimension que peut apporter une Communauté européenne, résolue enfin à jouer, en rangs serres, les cartes du dynamisme et de la troisième révolution industrielle. C'est cela, mesdames, messieurs les députés, l'Europe des réalités pour laquelle milite, intensivement et avec succès, le Président de la République, également président en exercice des communautés européennes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Ce qui a change, c'est aussi la contrainte centrale qui pèse sur l'économie française, tror habituée à un modèle de politique économique qui a pu fonctionner tant bien que mal, mais qui, aujourd'hui, ne peut plus reussir. Il faut parler franchement une fois pour toutes; il s'agit du triangle: stimulation de la demande intérieure, dévaluation compétitive de nature à stimuler les exportations et à reconquerir des parts du marché intérieur, ajustements par les prix — l'inflation à la française — et par les taux de change. Pour un pays comme la France, dont le niveau incompressible d'importations est dix fois plus élevé qu'avant le premier choc pétrolier, le retour à une telle politique nous plongerait dans un déficit permanent de nos échanges extérieurs. C'est alors que l'endettement extérieur, dont le montant actuei est parfaitement maîtrisable - je le rappelle avant que ne naisse une polémique aux arrière pensées dou-teuses — deviendrait insupportable. Pour un pays comme la France, qui doit affronter la vérité des coûts et la dureté de la compétition internationale, la persistance de la drogue inflationniste conduit inévitablement au déclin. Car l'inflation fausse les calculs économiques, nourrit les rentes de situation, pollue la concurrence et le marché.

#### M. Francis Geng. Très hien!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Son coût social est aussi grand que son coût économique.

M. Francis Geng. Très bien!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Car l'inflation accroît les inégalités aux dépens de ceux qui ne fonc pas partie d'une puissante corporation, nourrit le chômage dans la mesure où, un jour ou l'autre, se trouvent condamnées des activités jusqu'alors entretenues artificiellement.

#### M. Francis Geng. Très bien!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Et c'est, hélas! le sort que connaissent aujourd'hui des entreprises françaises.

La voie du salut ne peut donc résider que dans un modèle qui, au delà de l'inévitable assainissement, met l'accent sur la baisse drastique de l'inflation, le maintien du pouvoir d'achat de notre monnaie, et donc de la maison France, la recherche acharnée de la compétitivité. Ces trois exigences sont inconlournables. A vouloir les nier, on ne fait qu'entretenir les Français dans des illusions dont le retour en force nous entrainerait vers un déclin dramatique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes, du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je ne serai pas toujours applaudi sur tous les bancs!

- M. Francis Geng. Réjouissez-vous en!
- M. Michel Noir. C'était sans arrière-pensée!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'y suis sensible!
- M. Alain Chénard. C'est votre procès, messieurs de l'opposition!
- M. te président. Que personne n'ait honte de ses applaudissements!
- M. Pierre Micaux. Nous aurions préféré entendre ces propos il y a quatre ans! Mais c'est quand même un progrès!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Par moments, notamment en entendant ces applicudissements, je me berce de l'illusion que nous pourrions devenir une démocratie raisonnable!
- M. Hervé Vouiltot. Ces applaudissements ont échappé à nos collègues de l'opposition!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce qui n'a pas changé, en revanche, c'est que la clé du succès économique ne peut résulter que de la mobilisation de luutes

les lorces de la société. Et c'est là où l'idéal du socialisme démocratique se recoupe avec la nécessité que je viens d'évoquer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Plusieurs députés socialistes. Applaudissez, messieurs de l'opposition!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budgef. Quand notre action nous porte à faire de chaque travailleur, quel que soit sont statut, quelle que soit sa position dans l'entreprise, un acteur de la vie économique...

M. Jacques Roger-Machart, 1 pporteur pour avis. Très bien!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. ... nous offrons une chance à notre société de modifier profondément un modèle culturel fondé sur une hiérarchisation excessive et sur le refus en pratique de l'égalité des chances et donc des devoirs. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je le souligne à un moment où certains dirigeants d'une organisation professionnelle rejettent, non sans agressivité ni arrière pensée politique, les propositions du Gouvernement tendant, soit, comme le présent projet de loi, à stimuler la création et le développement des entreprises, soit à instituer un véritable partenariat entre ouvriers, employés, cadres et chess d'entreprise. M. Venin a fait largement allusion aux revendications peu raisonnables de cette organisation, dont la devise pourrait être: «Toujours plus!» (Applaudissements sur les mêmes banes.)

Je dis à ces dirigeants: « Regardez autour de vous, notamment là où le dynamisme économique est tel que vous le citez en exemple. Les travailleurs sont partout associés au processus de production. » (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur pour avis. Vous entendez, messieurs de l'opposition?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Il reste à réaliser cela complètement en France où il est vrai que certaines entreprises ont déjà mis en œuvre des formules réussies d'expression et de participation. Les lois sur les nouveaux droits des travailleurs n'ont pour ambition que de créer un cadre favorable à cette mutation sociologique, à l'émergence de la nouvelle entreprise. M. Bêche a eu raison de rappeler l'importance de ces lois et l'urgence de leur mise en œuvre dans toutes les entreprises et pas simplement dans les grandes.

Vous retrouverez des signes concrets de cette préoccupation dans le projet de loi qui vous est soumis. Vous en voyez également la traduction dans l'effort que j'anime personnellement en vue de favoriser les contre-propositions industrielles des travailleurs lorsque leur entreprise est en difficulté, et cela, dans l'écoute permanente des dirigeants syndicaux

Mesdames, messicurs les députés, au lieu de se quereller sur les mérites respectifs de l'entreprise classique et de la coopérative ouvrière de production, au lieu de considérer l'économie comme le champ clos de la bataille idéologique, chacun ferait mieux de se réjouir en voyant ces contre-propositions syndicales que l'esprit d'initiative puisse fleurir et être encouragé de tous côtés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Comme je l'ai souligné dans mon introduction, oui le redressement est bien engagé. Assa nir sans provoquer de récession, réussir la politique de rigueur tout en préparant l'avenir : ces deux principes, scrupuleusement appliqués, se heurtent à l'inquiétude, unanimement partagée, que provoque l'accroissement du chômage.

Comment faire autrement? Telle est la seule question qui vaille la peine d'être posée.

L'économie de la France, pas plus que celles des autres pays industrialisés, ne peut échapper aux ceux exigences que pose son adaptation à la nouvelle donne de l'économie mondiale.

Tout d'abord, une nouvelle combinaison du capital et du travail dans les processus de production.

M. Pierre Weisenhorn. On a déjà entendu cela!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est devenu une banalité, la nouvelle révolution industrielle bouleverse le « comment produire » en substituant, dans de nombreux secteurs, la machine au travail humain. Qui renoncerait au progrès iechnique se condamnerait à ne plus vendre ses produits.

Par ailleurs, la croissance économique a toujours été le solde positif issu du mouvement de la vie qui veut que des activités naissent pendant que d'autres régressent, que des entreprises réussissent pendant que d'autres — du même secteur — échouent. Refuser ce mouvement, comme certains nous y incitent aujourd'hui, serait soinbrer dans un immobilisme nourri par des subventions, ce serait 'ourner le dos à une économie créatrice de richesses et donc d'emplois nouveaux.

C'est l'honneur du Gouvernement que de n'avoir pas reculé devant de telles échéances qu'il aurait fallu, un jour ou l'autre, affronter. Il en résulte un accroissement du chômage que l'on peut qualifier de structurel puisque né des adaptations nécessaires de nos structures de production. Je le souligne avec force : même si nous avions actuellement les moyens de réaliser une croissance de 3 p. 100 l'an, les deux tiers de l'accroissement observé du chômage n'auraient pu être évités ni en 1963 ni en 1984.

M. Michel Noir. Il y aurait quand même eu moins de chômage.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. A moins, et nous retombons dans le raisonnement précédent, de renoncer à l'effort d'adaptation de nos structures économiques.

Mais les causes structurelles du chômage ne sauraient exercer leurs effets au-delà de la période d'adaptation. C'est un élément qui ne doit jamais être oublié et qui autorise des prévisions moins inquiétantes que celles auxquelles se livrent certains champions de la surenchère.

M. Michel Noir. Dont 1'I.N.S.E.E.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Quant au chômage lié à l'insuffisance de la croissance, il cessera d'augmenter, puis diminuera au fur et à mesure que nous retrouverons des marges de manœuvre. Autrement dit, chaque fois que nous marquerons des points dans la bataille pour l'assainissement, nous retrouverons des possibilités de stimuler notre expansion. Mais si nous introduisions actuellement des impulsions de relance, nous risquerions de perdre, en quelques mois, ce qui a été chèrement acquis depuis le mois de juin 1982.

Dans une période où certains s'agitent, ou d'autres doutent — je les comprends — où d'autres enfin continuent a pronostiquer les catastrophes, et on les connaît, il est bon de souligner les tendances positives de l'économie française.

Pour l'inflation, alors que la hausse des prix n'est jamais descendue au dessous de 9 p. 100 de 1974 à 1981,...

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur pour avis. C'était sous Giscard!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget... toutes les prévisions nous créditent d'un taux bien inférieur à ce pourcentage et d'une diminution spectaculaire du différentiel de prix avec nos principaux partenaires commerciaux.

M. Hervé Vouillot. Très bien!

M. François d'Aubert. Et qu'en est-il des 5 p. 100?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne conduis pas l'économie, monsieur, en fonction d'un acte notarié. Je suis un peu plus souple que cela.

M. François d'Aubert. C'est vous qui aviez fixé cet objectif.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En ce qui concerne le commerce extérieur, toutes les prévisions vont dans le même sens, même si les trois premiers mois de l'année ont fait resurgir un déficit en moyenne supérieur à ce qui est attendu pour 1984. Des raisons particulières expliquent d'ailleurs cette remontée des importations. Mais la question centrale demeure l'aptitude des entreprises françaises à poursuivre et même à accroître les progrès qu'elles ont réalisés depuis un an. Une économie forte et prospère ne se conçoit paa sans la présence active de nos entreprises sur les principaux marchés, sans une reconquête patiente des parts du marché français. Dés lors que l'inflation diminue, et c'est le cas, que les coûts de production connaissent une décélération sersible, et c'est un fait, que la productivité et les marges des entreprises augmentent, et on le constate, le reste ne dépend plus que de la capacité des entreprises à s'imposer comme celles qui vendent les meilleurs biens et services au meilleur prix. Telle est la réalité de l'économie! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Il serait désolant que nous manquions ce rendez-vous avec l'économie moderne, qui est une économie de compétition, faute de réaliser les changements nécessaires de comportement, à savoir — et c'est là que les entreprises sont interrogées et non pas attaquées — préférer accroître les parts de marché plutôt que réaliser le profit maximum sur des ventes moins volumineuses, savoir s'implanter à l'étranger, s'adapter au goût des consommateurs des autres pays, être plus flexible, avoir la passion du commerce et les mentalités du commerçant, ce qui nous fait encore trop souvent défaut. Voilà les devoirs des entreprises.

M. Guy Bêche, rapporteur. Très bien!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Si l'Etat en a, les entreprises en ont aussi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

- M. Jacques Roger-Machart, rapporteur pour avis. Il faut le rappeler au C. N. P. F.!
  - M. Guy Bêche, rapporteur. Et aux granos de l'automobile.
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Quant à la reprise de l'investissement, elle est là, et bien là comme en témoignent non seulement les enquêtes auprès des entreprises, mais aussi les achats de biens d'équipement et le recours massif aux crédits bonifies mis à la disposition des investisseurs.

Ces nouveaux équipements vont permettre de nouveaux progrès dans la productivité ainsi que l'élargissement de la gamme de nos productions de qualité.

A ce stade, il convient de répondre à deux arguments qui, s'ils procèdent d'un sout légitime, ne correspondent pas à une appréhension réaliste de notre situation.

Ainsi certains préconisent de troquer un peu plus d'inflation contre un peu moins de chômage. J'ai déjà souligné le caractère structurel de la croissance actuelle du chômage. Mais je voudrais ajouter qu'en matière d'inflation, il n'y a pas le choix. Ou bien nous traimons à quelques longueurs des meilleurs, et nous en paierons le prix sous la forme d'une perte de compétitivité et d'emplois. Ou bien nous rejoignons, le plus vite possible, le peloton de tête et nous en recueillerons le bénéfice sur tous les plans : pouvoir d'achat accru par la baisse tendancielle de l'inflation : capacités plus forte de concurrence et donc de vente et de production. Musarder en chemin dans la lutte contre l'inflation ne ferait que compromettre le sursaut, sans pour autant ralentir la montée du chômage.

#### M. Pierre Micaux. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. D'autres plaident pour une sélectivité des investissements telle que l'on refuse tout ce qui, dans un premier temps, supprime des emplois : c'est-à-dire les investissements de rationalisation et, parlons clair, les implantations à l'étranger. Ils oublient que seule une nouvelle combinaison entre le capital technique et le travail qualifié nous permettra de créer de vraies richesses, c'est-à-dire des produits qui se vendent et qui rapportent des salaires et des emplois. Ils refusent de considérer le monde tel qu'il est, avec ses interdépendances que nous devons assumer, en étant présents — sous des formes appropri/cs — pour diffuser le savoir-faire et le savoir-produire français.

#### M. Michel Noir. Cela, c'est pour les communistes!

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Certes, au delà même des rigueurs liées à la lutte contre l'inflation, l'adaptation est dure, car non seulement elle crée du chônage, mais elle oblige chacun — et c'est cela le plus important — à revoir ses manières de penser et d'agir. D'où les revendications de toutes les corporations heurtées dans leurs habitudes et leurs commodités. Mais il y a obligation d'agir vite et fort, après des années où notre société a cru qu'elle s'en sortirait sans une révision déchirante de sa manière de vivre et de produire. Nous le payons aujourd'hui.

Est-ce à dire qu'il faille attendre la fin de cette mutation courageuse pour se fixer des objectifs de société, pour jeter les bases d'un nouveau modèle de développement, pour inventer de nouvelles formes de lutte contre le chômage? Absolument pas! Il y a, dès aujourd'hui, beaucoup à faire pour limiter les retombées de l'indispensable rigueur, beaucoup à faire en matière de fonctionnement du marché du travail, de formation des jeunes, de promotion du travail qualifié, aussi vitale que la mise en place d'équipements nouveaux, de développement du troisième secteur et de l'économie sociale, de mise en œuvre d'aménagements du temps de travail, toutes forme; d'actions qui peuvent être créatrices d'emplois. Il faut le faire dès aujourd'hui.

Pour cela, il faut libérer les initiatives, assouplir notre économie, rendre plus efficace le marché du travail. L'Etat peut y contribuer. Il le fait par ce projet de loi. Mais on a tort de trop attendre de l'Etat, comme c'est hélas, et depuis long-temps, la mauvaise habitude en France. C'est pourquoi les pouvoirs publics, par le cadre législatif, et les partenaires sociaux, par la politique contractuelle, se doivent de faire émerger de nouveaux espaces de liberté pour la création et pour l'innovation, économique comme sociale.

#### M. François d'Aubert, Il fallait le dire en 1981 !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'ai jamais changé de discours, monsieur d'Aubert. Je peux vous envoyer mes œuvres complètes! (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. François d'Aubert. Et les nationalisations?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En d'autres termes, tout en se battant pour gagner la guerre économique, il nous faut dèjà songer à l'après-guerre, si vous me pardonnez cette formule. Pourquoi comhattons-nous? Pour la survie, ai-je dit, pour l'indépendance nationale, bien sûr, mais aussi pour jeter les bases d'une société meilleure, accoroce aux valeurs de justice et de liberté telles qu'elles se révêlent dans les aspirations des nouvelles générations.

Toute notre action doit donc contribuer à rendre notre économie plus flexible et plus innovante. Le texte qui vous est proposé vise à conforter cette stratégie.

Il constitue tout d'abord le prolongement des mesures prises depuis trois ans pour assurer le redressement de notre éconumie en renforçant les moyens de développement des entreprises. Ces mesures, je vous le rappelle, ont trois objectils essentiels : augmenter l'épargne financière, améliorer les conditions de crédit aux entreprises et soutenir l'investissement. Les résultats sont éloquents, vous le save?

Ces mesures permettent en effet aux entreprises françaises de financer leur modernisation et leur développement dans un contexte économique difficile. Il convient aujourd'hui d'aller plus loin en faisant en sorte que les acteurs économiques soient à même d'utiliser efficacement toutes ces mesures et qu'ils soient motivés pour le faire. Il s'agit de compléter les dispositions existantes en créant un environnement favorable à l'exercice des initiatives économiques sous toutes leurs formes. La démarche proposèc repose sur quelques principes très simples.

Il faut d'abord prendre conscience de ce que l'ère des créations massives d'emplois par quelques grands groupes industriels est révolue. Encore que, la mode aidant, on ait trop tendance à sous-estimer le rôle des grands groupes industriels dans la prise en charge des innovations technologiques et dans la lutte pour la reconquête des marchés.

#### M. Guy Bêche, rapporteur. C'est vrai!

M. le ministre de l'économie, des finances et du bud, et. Et. de ce point de vue, il importe de souligner à nouveau le rôle d'entrainement joué par le secteur public qui opère dans le marché concurrentiel. Sa contribution au redressement apparaîtra bientôt comme ayant été stratégique.

Si ces groupes doivent, bien sûr, continuer à jouer un rôle économique moteur, il faut également trouver aujourd'hui d'autres voies pour compenser les suppressions d'emplois qui affectent les régions aux prises avec de difficiles mais nécessaires, opérations de restructuration industrielle, en un mot, agir sur la creation d'emplois au niveau des petites sociétés de production en créant un environnement propre au développement de dynamiques individuelles ou collectives.

Les gisements d'emplois que constituent aujourd'hui les petites et moyennes entreprises ne pourront être exploités que si les individus désireux de creer ou de reprendre une entreprise se sentent mobilisés dans leur effort d'épargne et soutenus dans leur projet de financement. Tel est le sens de certaines dispositions de ce texte et, notamment, de celles visant à créer un livret d'épargne-entreprise ou à autoriser la déductibilité de l'impôt sur le revenu des intérêts des emprunts coréraetés pour créer une nouvelle société ou pour reprendre une entreprise en difficulté.

Une autre caractéristique du projet qui vous est soumis est qu'il consiste non pas à attribuer de manière indistincte aux entreprises des subventions, qu'elles soient budgétaires ou fiscales, mais à lever des verrous fiscaux qui entravent la création ou la transmission d'entreprises. Il s'agit aussi de mettre à la disposition des créateurs des montages linanciers qui facilitent la réalisation d'un projet industriel. Cette approche constitue un choix raisonné conciliable avec les contraintes budgétaires qui sont les nôtres. A coût budgétaire donné, la première priorité est de lever les barrières qui se dressent devant ceux qui ont la volonté d'entreprendre et d'innover.

Enfin, ce texte s'inscrit dans la droite ligne de la politique économique du Gouvernement. Ce faisant, il respecte nos choix fondamentaux. Il affirme, en eftet, clairement que l'initiative ou le dynamisme économique ne constituent pas une chasse gardée ou le monopole d'un groupe social, aussi digne d'intérêt soit-il. Certes, je ne saurais prétendre que chaque citoyen dispose des possibilités suffisantes pour créer son entreprise, mais toute une série de dispositions et, notamment, celles relatives à l'aménagement des fonds salariaux, aux transmissions d'entreprises aux salariés ou au régime des plans de souscription et d'achat d'actions par les salariés, visent à associer plus étroitement l'ensemble du personnel aux décisions majeures qui conditionnent l'avenir de l'entreprise et déterminent ses performances.

Penser aux petites et moyennes entreprises, lever les barrières et non multiplier les incitations, s'adresser à tous ceux qui produisent, telles sont les idées simples qui nous ont inspirés. M. Roger-Machart a eu raison de dire que si les idées sont simples, la rédaction est parfois trop complexe. Maintenant que le dispositif est aménagé, le devoir essentiel de l'administration et de son ministre sera d'etre enfin inventeur de clarté et de simplicité.

Certains trouveront peut-être que ce projet n'est pas financièrement assez ambitieux, d'autres que, quel que soit son coût pour l'Etat, sa capacité d'incitation au développement de l'emploi est douteuse.

Affirmer que ce projet n'est pas assez massif dans ses incitations financières serait à la fois faire preuve d'une vision comptable par trop étroite et d'une méconnaissance des réalités actuelles ainsi que des problèmes qui nous sont posés. Il est, en effet, dans la nature même de ce projet de ne pas entrainer de charges financières et fiscales importantes. Voulant agir sur le développement de tlux économiques nouveaux, son coût ne peut être que proportionné au succès que rencontreront ces mesures et donc au degré de renouvellement de notre tissu industriel. J'indique donc par là même à ceux qui s'inquiètent légitimement de la bonne utilisation des fonds publies qu'il ne pèsera sur le budget de l'Etat qu'autant qu'il exercera réellement un effet de levier, qu'il créera des richesses et donc qu'il rapportera des ressources.

Ce texte concilie donc des exigences économiques budgétaires et sociales, notamment en prenant en considération la situation particulière des zones confrontées à de graves difficultés de reconversion. Ces dispositions permettront de faciliter l'implantation d'usines nouvelles dans ces régions, et plus particulièrement en Lorraine pour laquelle le Gouvernement vient d'arreter des mesures exceptionnelles.

Ce texte est simple. Il vise trois objectifs: la création et la transmission des extreprises, le soutien à l'investissement, la contribution des salaries au développement productif.

Une première série de mesures tend à favoriser la création ou la transmission d'entreprises à travers la constitution d'une épargne personnelle ou l'adoption d'un régime fiscal favorable aux intérèts d'emprunts contractés par le créateur ou le repreneur d'entreprise.

Avec le livret d'épargne-entreprise, les salariés ou artisans désireux de réaliser un projet de création, bénéficieront d'un instrument leur permettant d'obtenir un prêt à bas faux d'intérêt, après une période d'épargne de deux ans dont les revenus sont exonèrés d'impôt.

La déduction des intérêts d'emprunt de la rémunération perçue par le créateur ou le repreneur doit permettre de faire jouer l'effet de levier de l'endettement en faveur des fonds propres, en faveur de la poursuite ou de la création d'une entreprise.

Une deuxième série de dispositions vise à complèter notre dispositif de soutien aux investissements dans la recherche et au développement du capital-risque.

Afin de consolider l'effort entrepris par le Gouvernement en matière de recherche, les dépenses de fonctionnement liées aux opérations de recherche pourront désormais être amorties en une seule année. Cette même possibilité est ouverte aux dépenses de création et d'acquisition de logiciels pour favoriser le développement d'un secteur de pointe sur lequel la France est hien placée. Grâce à ces mesures, nos entreprises pourront entrer de plain-pied dans le nouveau « comment produire », en utilisant à plein les nouvelles technologies de l'information, de la commande et du contrôle.

Il convenait dans le même sens, de faciliter les « apports intellectuels aux entreprises » qui proviendraient de formes nouvelles d'association avec des chercheurs. Combien de chercheurs n'ont-ils pu faire fructifier leurs projets faute d'un dispositif juridique et fiscal approprié! Des inventeurs, des universitaires, des chercheurs seront aidés par ce système qui doit permettre aux sociétés financières d'innovation d'étendre leurs activités en valorisant techniquement et commercialement les travaux individuels de recherche dans le cadre d'un partage du risque. Ainsi, et pour la première fois dans notre pays, la matière grise sera reconnue comme un capital et traitée comme telle.

L'aménagement du régime fiscal des fonds communs de placellent à risques a pour objectif de mohiliser une épargne nouvelle en direction de petites et moyennes entreprises afin de susciter, à des échelons décentralisés, une adhésion plus forte de nos concitoyens à la rénovation du tissu économique.

Enfin, la troisième série de dispositions repose sur l'idée maitresse d'association des salariés aux performances et à l'avenir de leur entreprise.

C'est en ce sens que le Gouvernement souhaite, par des aménagements techniques, donner une nouvelle impulsion aux fonds salariaux qui ont pour vocation non seulement de faire contribuer les salariés à l'effort d'investissement, mais aussi de financer les opérations tendant à la réduction de la durée du travail et à la création d'emplois. Et croyez bien que certains exemples récents montrent qu'il y a là une piste très fructueuse à suivre.

Dans deux autres directions, le projet de loi prévoit des dispositions nouvelles :

D'abord, une formule originale de reprise progressive du capital d'une entreprise par ses salariés est proposée. En effet, un nombre croissant d'entreprises sont confrontées à des problèmes de succession de dirigeants non résolus. Dans certains cas, la reprise du capital par les salariés constitue une solution efficace, surtout si l'on songe à J'âge moyen des chefs d'entreprise en France. Il convenait donc de prévoir un dispositif facilitant ce type d'opérations et ouvrant la transmission de l'entreprise non seulement aux héritiers, mais à tous ceux, qui, cadres et salariés, en ont fait la richesse et l'avenir.

De même convenait-il d'adapter le régime de la loi de 1970 sur les plans de souscription et d'achat d'actions par les salariés d'une société pour supprimer les obstacles qui ont freiné le développement de cette formule en France. Or cette formule constitue un puissant encouragement a une implication plus grande des cadres oans nos entreprises. Ces dispositions font d'ailleurs partie du « contrat de confiance avec les cadres » négocié par M. Jean Le Garrec, à l'issue d'une vaste concertation avec les organisations de cadres.

Toutes ces mesures, je le souligne, s'appliquent, sans discrimination, à l'ensemble du térritoire. Nous avons era devoir y ajouter, à titre de contribution à l'effort en faveur des pôles de conversion, quelques actions exceptionnelles de nature à faciliter la mobilisation des énergies et des richesses humaines et techniques dans les pôles de conversion; faciliter la reprise des entréprises en difficulté, prolonger les exonérations fiscales en faveur des entreprises nouvellement créées, aider à la eréation d'associations axées entièrement sur la recherche et la mobilisation de toutes les bonnes velontés pour permettre à une région de sortir de la crise.

Aider à la création et à la transmission des entreprises, développer l'investissement par de nouvelles formules d'épargne et par des incitations fiseales, permettre à tous les salariés de participer au sursaut de notre appareil de production, telles sont, mesdames, messieurs les députés, les dispositions essentielles qui vous sont soumises et qui ont été élaborées avec un double souci:

En premier lieu, tenir compte de l'expérience et lever, en fonction de celle-ci, certains obstacles au surgissement des initiatives et au dynamisme des entreprises;

En second lieu, ouvrir à tous, et donc aux salariés, le champ de l'initiative et ce, dans la même philosophie qui a conduit aux lois sur les nouveaux droits des travailleurs. Ces travailleurs détiennent des trésors d'imagination et de savoir-faire. Il serait impardunnable de laisser ces gisements inexploités au nom d'une conception de la société fondée sur l'élitisme, d'une hiérarchisation excessive dans l'entreprise et de la perpétuation d'une formule qui a été abandonnée par tous ceux qui aujourd'hui réussissent dans la compétition économique. Autrement dit, la règle de demain ne doit plus être « Travaille et tais-toi », mais une invitation à créer des collectivités de travail participantes et innovantes.

Si le pragmatisme nous a guidés dans la recherche des moyens d'étendre les plages de dynamisme de notre économie, nous n'avons jamais oublié ce qui constitue notre idéal et notre objectif central : faire de chaque Française et de chaque Français un partenaire à part entière dans la bataille gigantesque que notre économie, comme toutes les économies européennes, doit mener afin d'être présente aux premiers rangs dans la nouvelle donne mondiale. Non au laisser-faire et aux recettes dépassées! Oui à la volonté et à la recherche de solutions adaptées à notre temps!

C'est dans ces périodes intenses de mutation, qui, selon nos capacités, peuvent déboucher soit sur un déclin relatif, soit sur une renaissance et une société nouvelle, que se reconnaissent les grands peuples. Qu'au-delà des doutes inhérents à toute phase de violent effort, qu'au-delà des intérêts catégoriels et des diseours routiniers se retrouvent, avec leur bon sens et leur goût du travail bien fait, tous les Français qui cherchent des raisons de vivre et d'espérer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. MM. Noir, Robert Galley et Weisenhorn opposent la question praélable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le ministre, mes chers collègues, quel chemin parcouru depuis 1981! L'esprit de la Silicon Valley aurait-il envahi les cerveaux de l'Elysée et du Gouvernement?

On peut se poser la question en analysant l'ensemble des déclarations du Président de la République et de certains membres du Gouvernement depuis qu'à travers la question des restructurations industrielles et de la stagnation de l'activité française, la question de l'entreprise a été posée. Lors de sa récente conférence de presse, le Président de la République aura sans doute choqué plus d'un tenant de l'économie collective sur les bancs de la gauche de cette assemblée en faisant l'éloge de l'initiative individuelle et en posant comme nécessité la reconstitution des marges des entreprises et la capacité pour celles-ci de dégager des profits.

On est loin des discours grandiloquents de juillet 1981 sur la relance de l'économie française par la nationalisation des grands groupes industriels, fer de lance du développement, et par

l'expansion de tout le secteur public.

Cette reconversion est heureuse. Nous ne nous en plaignons pas, contrairement, monsieur le ministre, à certains membres de votre majorité.

Il nous paraît en effet essentiel d'admettre que la réalité du développement de pays industriels du niveau de la France passe principalement par le développement de l'entreprise privée. Or qui dit développement de l'entreprise privée, dit d'abord et avant tout création de celleci, innovation permanente, capacité pour des entrepreneurs motivés de réussir et de souhaiter tirer un profit de cette réussite.

Qu'observe-t-on dans les grands pays industriels concernant la France, si ce n'est, et cela depuis plusieurs années, que la croissance de l'activité, tout comme-la totalité de la création d'emplois,

ont été le fait de petites et moyennes entreprises?

Ce sont 550 000 entreprises privées qui ont été créées aux Etats-Unis en 1982. Près de 70 000 dépuis quelques années en France. C'est là, certes, un constat rassurant sur le ressort d'un pays, mais c'est là aussi une leçon à médiler sur ce que doit faire un gouvernement pour encourager ce processus et non le stériliser

Il n'est pas étonnant qu'au moment où l'on observe sous cette expression de restructuration industrielle que la plupart des très grandes entreprises n'ont pas su se renouveler sans cesse et générer de l'intérieur de nouveaux produits pour accèder à de nouveaux marchés à travers de nouvelles entités légères, l'éloge des petites unités et des créateurs d'entreprises domine tous les discours, de tous côtés.

Est-ce la fin des tabous et des mythes dont la gauche se nourrit depuis des décennies? Accepterez-vous désormais que l'entre-prise privée soit une excellente chose, que le goût de la réussite des entrepreneurs soit une vertu essentielle, enfin que le libre jeu de l'initiative privée ait plus de valeur que les réglementations collectives? (Très bien! sur les banes du rassemblement pour la République.)

- M. Guy Bêche, rapporteur. On sait où cela mène!
- M. Michel Noir. Par certains côtés, ce projet de loi pourrait nous le laisser penser. Certes, cela ne manquera pas de poser des problèmes politiques internes à cette majorité, problèmes dont nous avons vu l'esquisse au cours du débat en commission des finances. Je doute que certains dans cet hémieyele, communistes ou marxisants du parti socialiste...
- M. Bruno Vennin, rapporteur pour avis. Vous êtes connaisseur!
- M. Michel Noir. ... apprécient un texte qui repose fondamentalement sur l'initiative individuelle et sur la reconnaissance de la priorité des problèmes de financement de l'entreprise.
- M. Jacques Roger-Machart, rapporteur pour avis. Vous étes un exégète du socialisme!
- M. Michel Noir. Je lis beaucoup ce que disent et écrivent les socialistes. C'est bien sûr nécessaire.
- M. Jacques Roger-Machart, rapporteur pour avis. Ce sont en effet de bonnes lectures.
- M. Bruno Vennin, rapporteur pour avis. Mais vous les assimilez mal parfois!
- M. Michel Noir. Il est vrai que l'ensemble des dispositions proposées n'ont pas franchi avec succès, ou du moins avec tout le succès que vous espériez, monsieur le ministre, les barrières de la direction générale des impôts. Et force est de constater qu'entre les idées excellentes et la réalité des contraintes ou des limites posées par le dispositif lui-même, il existe un écart trop manifeste pour que nous n'ayons pas à craindre que cette loi ne soit malheureusement pas suivie de tous les effets attendus.

Monsieur le ministre, fotre question préalable est originale, et probablement la première de ce genre, puisqu'elle consiste à vous dire que votre texte va tout à fait dans le bon sens. Mals pourquoi, alors, ne pas avoir proposé un texte beaucoup plus ambitieux qui, lui, aurait pu avoir des effets beaucoup plus dynamisants pour le tissu économique français et pour la croissance retrouvée?

- **M.** Jacques Roger-Machart, rapporteur pour avis. Pourquoi ne l'avez vous pas proposé vous même ?
- M. Michel Noir. C'est pourquoi nous affirmons que ce n'est qu'en partant d'une autre logique que les objectifs ambitieux que vous vous assignez pourraient être atteints.

Tout d'abord, ee projet consacre la reconnaissance des problèmes de l'entreprise privée et la priorité de celle-ci.

- M. Bruno Vennin, rapporteur pour avis. Vous suivez mal les travaux législatifs, monsieur Noir!
- M. Michel Noir. Entre l'éloge exclusif du secteur public de l'année 1981 et l'éloge de la création et de l'initiative individuelles de 1984, il y a un changement de cap...
  - M. Jacques Roger-Machart, rapporteur pour avis. Nullement!
- M. Michel Noir. ...qui n'étonne plus désormais, depuis qu'avec le plan de rigueur de mars 1983. la politique économique suivie par le Gouvernement a changé profondément de nature.

Que ce seit pour la création de l'entreprise, pour l'importance de ses ressources financières, pour le financement de ses investissements ou pour la reprise des entreprises, les dispositions proposées vont dans le bon sens.

- M. Hervé Vouillot. A quoi rime alors cette question préalable?
- M. Michel Noir. Le iivret d'épargne-entreprise ne fait que succéder à l'ancien livret d'épargne du fravailleur manuel. Si les effets de celui-ci ont été limités, on peut craindre également que les conditions trop restrictives, et les avantages financiers trop limités n'aboutissent pas au conrant de créations d'entreprises que vous recherchez.
  - M. Hervé Vouillot. Toujours plus!
- M. Michel Noir. Plus significative, en revanche, est la reconnaisance du problème principal de l'entreprise, à savoir, celui de son financement et de ses fonds propres.

Certes, depuis des années, l'épargne en France s'est trop peu tournée vers les placements à risques et donc vers l'entreprise, et d'ailleurs les procédures d'orientation de cette épargne étaient peu nombreuses. On peut douter que le système des Codevi parvienne à un changement sensible dans ce domaine, puisque nous savons bien que les deux tiers des fonds collectés à ce titre sont consacrés à d'autres emplois que celui du financement de l'industrie.

- M. Francis Geng. A combler le déficit de l'Etat!
- M. Michel Noir. En revanche, les dispositions relatives à la fiscalité des fonds communs de placement à risques, et aux sociétés financières d'innovation devraient conduire, nous l'esperons, à une mobilisation plus facile de l'épargne sur des fonds de placement destinés aux sociétés non cotées, c'est-à dire celles qui n'accèdent pas au marché financier.

Depuis 1981, par contre, le niveau des marges brutes d'autofinancement n'a jamais été aussi faible et les problèmes de financement sont posés de facon de plus en plus aiguë. Vous l'avez d'ailleurs reconnu, monsieur le ministre. En effet, vous avez chiffré, conjointement avec le patronat, le montant des charges supplémentaires que les entreprises ant eu à subirannée après année depuis 1981. Par ailleurs, dans certains secteurs — hier le textile, aujourd'hui la sidérurgie —, vous prévoyez des allégements de charges sociales. C'est bien la preuve que le niveau de ces charges constitue l'un des principaux obstacles à la compétitivité des entreprises françaises face à leurs concurrentes.

Ce projet consacre également, la reconnaissance du caractère indispensable de l'effort de recherche pour l'entreprise en élargissant le champ d'application des dépenses amortissables à 100 p. 100 la première année.

Enfin, l'un de ses volets les plus importants concerne la reprise des entreprises. Ce n'est pas seulement le problème des entreprises en difficulté, et l'un des rapporteurs l'a souligné tout à l'heure. C'est surtout celui de 60 p. 100 des petites et moyennes entreprises françaises dont le chef d'entreprise a plus de cinquante ans et pour lesquelles un problème de succession risque d'être posé.

En innovant par la proposition d'un système inspiré du système anglo-saxon de L.M.B.O. — la traduction française est difficile —, vous apportez un premier élément de solution permettant à des salariés d'entreprises de trouver des avantages fiscaux, à titre personnel pour les emprunts qu'ils réalisent et pour la société nouvelle qu'ils créent pour reprendre l'an-

ctenne. De même, le dispositif de reprise des déficits des sociétés absorbées est une heureuse initiative s'inspirant du système existant depuis des années aux Etats-Unis.

- M. Bruno Vennin, rapporteur pour ovis. C'est plus un commentaire qu'une question préalable!
- M. Michel Noir. Au total, je l'ai dit, les dispositions proposées vont dans le bon sens, puisqu'elles reconnaissent la réalité des problèmes de l'entreprise. Malheureusement; l'efficacité de ce dispositif risque d'être sensiblement limitée par les modalités d'application retenues.
- M. Bruno Vennin, rapporteur pour avis. Il n'y a pas de rose sans épines!
- M. Michel Noir. On peut douter, en effet, que la limitation sensible de la déductibilité prévue de l'impôt sur le revenu des intérêts d'emprunts réalisés pour des mises de fonds dans une entreprise soit incitative. Nous sommes loin du système britannique, De même, la subtilité fiscale pour l'amortissement des logiciels risque de constituer une régression par rapport au régime actuel de la prise en compte de ces frais dans les charges générales de l'entreprise.

Mais, surtout, l'idée essentielle qui consistait à mobiliser des ressources financières à travers des sociétés de financement et des ressources d'emprunt risque de ne pas produire tous les effets recherchés pour la reprise d'entreprises et le rajeunissement du management, alors que c'est le problème numéro un de beaucoup d'entreprises françaises.

L'obligation, pour bénéficier de ces mesures, que 50 p. 100 du capital soient détenus par les salariés ne permettra pas à des gens venus de l'extérieur de reprendre des entreprises en faisant équipe avec une partie de leurs personnels de direction. Nous sommes loin du système américain, où près de 300 sociétés spécialisées dans ces financements externes permettent chaque année à des milliers de repreneurs d'apporter du sang neuf et de l'argent frais dans des entreprises!

Et que dire de cette disposition extravagante, et pourtant présente dans presque chacun des articles, de l'agrément au cas par cas pour obtenir le bénéfice de ces dispositions législatives? Outre le caractère singulier de cette disposition au regard de nos règles constitutionnelles, c'est là une preuve que la conception de l'économie administrée est peut-être encore trop florissante dans les équipes qui vous entourent.

Enfin, il faut bien parler d'une disposition parfaitement inacceptable en l'état actuel du projet, celle qui est relative aux pôles de conversion.

Outre les difficultés constitutionnelles que cette disposition soulève et que M. le rapporteur pour avis de la commission des lois a évoquées, il n'est pas acceptable de partager la France en deux comme si les problèmes d'emploi n'existaient que oans quinze pôles de conversion. Beaucoup de députés, sur tous les bancs de cet hémicycle, pourraient vous citer des bassins d'emploi où le taux de population inactive est supérieur à celui des quinze pôles retenus. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

#### M. Edmond Alphandéry. Très bien! Il fallait le dire!

M. Michel Noir. Le problème de la reprise des entreprises en difficulté, et donc des dispositions fiscales que vous prévoyez pour la faciliter, est malheureusement posé un peu partout en France et n'est pas le triste apanage de ces quinze secteurs.

Vous vilipendiez à l'instant, monsieur le ministre, une hiérarchisation trop importante. Craignez qu'en créant une sorte de hiérarchie à double vitesse entre les entreprises, vous n'introduisiez encore plus d'inégalités dans le tissu économique français et dans la situation des salariés!

Vous voyez quelles sont nos craintes quant à la trop faible efficacité d'un dispositif dont, pourtant, nous reconnaissons qu'il va dans le bon sens.

Sans doute la faible portée de ces mesures tient-elle au fait qu'elles s'inscrivent dans une logique économique qui n'est pas celle dont aurait besoin la France pour tenir compte de sa situation et de celle de ses principaux concurrents.

#### M. Hervé Vouillot, Ah?

M. Michel Noir. C'est une autre logique économique, dont je ne veux lei rappeler que les principaux éléments, qui devrait inspirer la politique conduite par le Gouvernement.

Tout d'abord, il n'y aura de croissance retrouvée qu'à travers un vigoureux effort d'investissement. Cela suppose, monsieur le ministre, que les règles d'amortissement de celui-ci soient profondément transformées, de telle sorte que le nécessaire effort de productivité soit rendu possible dans les plus brefs délais grâce à la possibilité pour l'entreprise de décider librement de la durée et du niveau de l'amortissement qu'elle souhaite retenir.

#### M. Hervé Vouillot. C'est nouveau!

M. Michel Noir. Le deuxième postulat de cette autre logique est celui de l'allégement des charges de l'entreprise pour lui permettre de dégager les fonds propres nécessaires à sa permanente adaptation aux données de la concurrence.

Cela passe bien évidemment par une diminution des charges publiques, laquelle seule peut permettre un diminution des charges imposées aux entreprises. Cela passe aussi par une refonte de la fiscalité des entreprises.

#### M. Hervé Vouillot. De la taxe professionnelle?

M. Michel Noir. Le troisième postulat de cette autre logique économique est celui de l'initiative individuelle et de la liberté de manœuvre de l'entrepreneur dans ses décisions à la fois financières et sociales, plutôt que le rajout incessant à un édifice déjà compliqué de mesures financières d'aides et de prêts à des taux préférentiels. Aujourd'hui déjà, l'ensemble des prêts à des taux préférentiels représente pratiquement 50 p. 100 de l'ensemble de la masse des prêts bancaires au système économique!

Vous savez par ailleurs que le seul effet des seuils fiscaux, notamment celui de dix salariés, est à l'origine de la non-création de plusieurs centaines de milliers d'emplois...

- M. Hervé Vouillot. C'est une fable!
- M. Guy Bëche, rapporteur. Une fable de Gattaz!
- M. Hervé Vouillot, « Y-a qu'à »!
- M. Michel Noir. ... en un moment où le chômage connaît un accroissement inquiétant, avec un rythme mensuel équivalent à deux feis le nombre des licenciements prévus dans la sidérurgie!

Si la logique économique qui vous inspire était celle de l'initiative individuelle et non celle d'une économie administrée — ce qui perce tout de même dans certains paragraphes de ce projet — vous accepteriez d'aller jusqu'au bout en redonnant la souplesse nécessaire aux entreprises, notamment petites et moyennes. Cette souplesse, en matière fiscale et en matière sociale, serait, n'en deutons pas, d'un bénéfice considérable pour la vitalité de notre économie en un moment où celle-ci en a bien besoin.

#### M. Hervé Vouillot, C'est court!

M. Michel No. Voilà, monsieur le ministre, toutes les raisons qui nous font espérer qu'avant que nous discutions de ce texte, vous acceptiez de le revoir en partie pour aller jusqu'au bout des idées qu'il contient, et surtout pour qu'il produise les effets bénéfiques qu., bien évidemment, chacun d'entre nous en attend pour le redressement de l'économie de ce pays.

#### M. Parfait Jans. 11 y a contradiction !

M. Michel Noir. Reprenez ce texte, et vous pourrez obtenir l'unanimité de cette assemblée. Sur une affaire aussi essentielle pour le devenir de la France que celle de la vigueur de ses entreprises et leur capacité à faire face à la crise économique et à une véritable troisième révolution industrielle, cela n'en vaut-il pas la peine? Car, au delà des clivages politiques, chacun doit faire effort pour la modernisation de notre appareil industriel.

Monsieur le ministre, faites de cette petite loi une grande loi, il en est encore temps. En tout cas, sachez que notre vote en dépendra. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

- M. Hervé Vouillot. Cela manque d'imagination!
- M. le président. La parole est à M. Douyère, inscrit contre la question préalable.
- M. Raymond Douyère. Mesdames, messieurs, nous venons d'assister à un parfait exemple de détournement de l'institution parlementaire. En effet, M. Noir a soulenu, en principe, une question préalable, qui tendait à faire reconnaître qu'il n'y avait pas lieu de discuter du présent projet de loi. Or, à dix reprises au moins mais peut-être ai-je mal entendu il a dit que ce texte de loi allait dans le bon sens...
  - M. Michel Noir. Vous n'avez pas mal entendu!
- M. Raymond Douyère. ... et il a conclu en disant qu'il souhaitait que nous parvenions à un accord général.

Mais si ce projet est si mauvais, comment pourrons-nous parvenir à un accord général, même après une discussion fructueuse et après que M. Noir nous aura apporté, au vu de ses lumières et du programme du rassemblement pour la République, quelques éclaircissements qui nous permettraient de l'amé-liorer — ce dont je doute beaucoup?

- M. François d'Aubert. De bons éclaircissements!
- M. Raymond Douyère. Les critiques qu'il a apportées me semblent particulièrement intéressantes. Elles sont axées autour de deux points principaux: nous aurions changé de politique et nous serions contre le profit des entreprises!

Aurions-nous changé de politique ?

- M. Francis Geng, C'est sûr !
- M. Raymond Douyère. Tous ceux qui lisent nos propos. comme ceux qui votent les lois - et vous en faites partie, mes chers collègues - savent que depuis 1981 toutes les dispositions législatives, notamment fiscales, que nous avons prises, visent sans exception au développement des entreprises et à la création de
- M. Francis Geng. C'est M. Marchais qui dit que vous avez changé de politique. Ce n'est pas nous!
- M. Edmond Alphandéry. C'est une partie de la majorité gouvernementale!
- M. Raymond Douyère. Les dispositions du présent projet de loi traduiraient-elles un changement de politique? Serions-nous contre les profits des entreprises? Je vous mets en défi, monsieur Noir, de me citer un seul texte qui confirme une telle assertion !
  - M. Michel Noir. Toutes les lois de finances !
- M. Raymond Douyère. Nous avons toujours dit, nous avons toujours écrit que nous souhaitions avoir des entreprises capables de dégager des profits, mais que ces profits devaient béné-ficier à l'ensemble des salariés, à l'ensemble de la nation, et non pas seulement à ceux qui détiennent le pouvoir dans l'entreprise. Voilà ce que nous n'avons cessé de répéter depuis 1981! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des commu-

Nous sommes contre les profits illicites. C'est vrai! Nous l'avons dit, nous l'avons écrit et nous continuerons à le faire.

- M. Francis Geng. Vovez Doumeng!
- M. Raymond Douyère. Nous sommes contre le profit pour un seul. Nous sommes pour que le profit dégagé par une entreprise qui fonctionne bien bénéficie au plus grand nombre de personnes.

Veus avez également déclaré, monsieur Noir, que nous souhaitions, par le biais de ce projet de loi, reconnaître l'importance de l'initiative individuelle. Où et quard avons-nous refusé à qui que ce soit la possibilité de créer sa propre entreprise  $\epsilon$  d'y investir? Où et quand avons nous écrit que nous étions contre l'initiative individuelle? Bien au contraire, par chaque loi, par chaque disposition fiscale que nous avons votée, nous avons cherché l'épanouissement de l'initiative individuelle et essayé de faire en sorte que les créations qui pourraient en résulter scient profitables au plus grand nombre.

Si nous avons une autre conception que vous de l'intérêt général, elle se caractérise d'abord par notre souhait que les richesses dégagées par chaque initiative individuelle inscrite dans la perspective de développement de l'emploi voulue par le Gouvernement bénéficie au plus grand nombre et ne reste pas concentrées sur un seul individu. Voilà ce que nous avons toujours souhaité, et voilà ce que nous avons essayé de traduire dans les législations, notamment fiscales, que nous avons mises en place.

Vous avez aussi dénoncé, monsieur Noir, les insuffisances du texte qui nous est soumis. Ainsi, vous avez prétendu que l'obligation que 50 p. 100 du capital soient détenus par les salariés dans le cadre de la participation à l'investissement et à la transmission de l'entreprise ne permettrait pas à cette disposition, encore timide selon vous, d'exercer son plein effet.

Je vous répondrai d'abord que c'est nous qui introduisont ce dispositif dans la loi et non pas vous, alors que vous avez été au pouvoir pendant vingt-trois ans. Alors, soyez un petit peu plus modeste!

Par ailleurs, vous reprochez au projet de prévoir des agréments pour bénéficier des dispositions fiscales qu'il institue, notamment dans le cadre des pôles de conversion. Je vous ai déjà répondu, en commission des finances, que les mesures contenues dans ce texte sont certes propres à la France, mais que l'on retrouve des dispositions fiscales spécifiques dans bien d'autres pays industriels, et que cela parait tout à fait normal! A moins que vous ne soyez partisan d'un libéralisme sauvage où n'existerait aucune règle fiscale et où chaque entreprise ferait ce que bon lui semble? C'est d'ailleurs ce que vous paraissez suggérer en

disant que les entreprises devraient pouvoir décider elles-mêmes de la durée et de l'ampleur de l'amortissement de leurs investissements!

- M. Hervé Vouillot. Extravagant!
- M. Michel Noir. Cela existe déjà!
- M. Raymond Douyère. Si c'est ce à quoi vous aspirez, c'est effectivement le libéralisme le plus sauvage, et vous permettrez à la majorité de cette assemblée de ne pas être d'accord avec VOUS...
  - M. Michel Noir. Vous n'y connaissez rien!
- M. Raymond Douyère. . . et de fixer des règles fiscales pour que les dispositions que nous entendons prendre profitent à l'ensemble des entreprises, mais non pas au détriment de la collectivité nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Voilà les quelques remarques que je souhaitais présenter en réponse à voire question préalable. En terminant, je dirai, employant une expression peut-être un peu triviale, que vous ne manquez quand même pas d'estomac!

- M. François Grussenmeyer. Heureusement pour lui!
- M. Raymond Douyère. Comment pouvez-vous parler comme vous l'avez fait des entreprises du secteur public, alors que celles que nous avons nationalisées ne représentent qu'un faible secteur de l'activité industrielle en France...
  - M. Edmond Alphandéry. Qu'est-ce qu'il vous faut!
  - M. Francis Geng. 36 p. 100!
- M. Raymond Douyère. ... qu'il reste de vastes pans soumis à l'économie de marché et, qui plus est, que la plupart des entreprises dernièrement nationalisées enregistraient des défieits importants?
  - M. Francis Geng. La C.G.E., par exemple?
  - M. Raymond Douyère. C'est un eas isolé!
- M. Edmond Alphandéry. Vous dites n'importe quoi!
- M. Raymond Douyère. Depuis qu'elles ont été nationalisées, ces entreprises ont vu, pour la plupart d'entre elles, leur déficit
- M. Edmond Alphandéry. Vous dites n'importe quoi!
- M. Raymond Douyère. ... et certaines reviendront à l'équilibre financier dès l'année prochaine.
- M. Michel Noir. Par quels moyens?

M. Raymond Douyère. D'ailleurs, le Gouvernement a fixé comme objectif le retour à l'équilibre en 1985.

Dois-je vous rappeler, comme l'ont fait à plusieurs reprises le ministre de l'économie, des finances et du budget et le Premier ministre, que ces entreprises distribuaient depuis des années des dividendes élevés mais ne réalisaient que très peu d'investissements, la proportion entre les deux étant de un à einq, si mes souvenirs sont exacts?

- M. Edmond Alphandéry. Et alors?
- M. Raymond Douyère. Cela signifie que depuis que nous avons nationalisé ces entreprises. l'Etat joue effectivement son rôle d'actionnaire et réalise les investissements qui n'avaient pas été faits, assurant ainsi la reconstitution des fonds propres et permettant un retour rapide à l'équilibre financier. Voilà ce que nous sommes en train de réaliser dans le secteur nationalisé et que vous n'aviez pas fait lorsque vous aviez le
- M. Edmond Alphandéry. Ce sonl des sottises! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)
- M. Raymond Douyère. Vous avez, vous le voyez, beaucoup à apprendre de la gestion socialiste!

Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui va effectivement, monsieur Noir — et là, je serai d'accord avec vous — dans le bon sens. C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de voter contre la question préalable. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

A. le président. Mes chers collègues, je vais donner la parole à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget mais, je vous en prie, restez calmes! La séance va bientôt être levée, vous vous distrairez après!

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mesdames, messieurs, M. Michel Noir a présenté des observations sur certains articles du projet de los II m'autorisera à lui répondre à l'occasion de l'examen de ces articles. Mais il a également posé trois questions importantes auxquelles je me dois d'apporter une réponse immédiate : pourquoi ne pas aller plus loin dans ce texte tendant à stimuler les initiatives éco-nomiques? Pourquoi avoir créé des pôles de conversion? Pourquoi, enfin — il me pardonnera cette formule, mais je crois qu'il ne la contredira pas — ne pas donner satisfaction aux deux revendications exposées par le président du C.N.P.F...
  - M. Herv? Vouillot. Exactement, c'était M. Gattaz qui parlait !
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget... c'est-à-dire la diminution drastique des charges sociales et la « liberté du licenciement » je mets cette dernière expression entre guillemets.

Je vais m'efforcer de répondre à ces trois questions.

Tout d'abord, pourquoi ne pas avoir été plus loin? Tout simplement parce que ce texte la pas la même portée que la loi sur le développement de la pargne ou que la loi baneaire. Il nous a été dicté par l'analyse des faits, par la considération des olocages que rencontrent, sur leur « parcours du combatant les petits et manueurs presentations des confidences de la parcours de de la p tant », les petites et moyennes entreprises et par les sugges-tions que nous avons reçues de ces entreprises au cours des différents voyages d'études que nous avons faits en province. Il s'ajoute à tous les autres textes que le Gouvernement a fait voter depuis trois ans pour accroître l'épargne financière, améliorer les crédits aux entreprises et soutenir l'investissement. Je n'ai pas évoqué ces points dans mon exposé liminaire. Je le ferai rapidement maintenant.

En premier lieu, nous avons rénové la politique de l'épargne sans sacrifier l'équité. Les dispositions contenues dans la loi de finances de 1983 et dans la loi sur l'épargne ont permis de remédier aux déficits structurels des prêts à long terme et des capitaux à risques. Dois-je rappeler que l'an dernier, sur le marché des obligations, nous avons collecté 194 milliards de francs, contre 112 en 1980?

- M. Edmond Alphandéry. Ce n'est pas forcement une bonne chose.
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Si, dans la mesure où l'Etat n'en a prélevé qu'une faible partie et que le reste a servi au financement direct ou indirect des entreprises.
- M. Edmond Alphandéry. Au détriment de quoi ?
- M. Parfait Jans. L'essentiel a été utilisé par les investisseurs Institutionnels, monsieur le ministre.
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Oui, mais ils prêtent de l'argent aux entreprises, et non pas à l'Etat.
  - M. Robert Galley. Aux entreprises nationalisées!
- M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues. Laissez M. le ministre s'exprimer!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela vaut mieux, sinon les choses vont devenir très compliquées! (Sourires.).
- Si, pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 1981, on avait dit que sous un gouvernement de gauche il y aurait plus d'épargne financière que sous un gouvernement de droite, peu nombreux auraient été ceux qui auraient pris le pari. Et pourtant, il a été tenu!
  - M. Edmond Alphandéry. Il faut expliquer pourquoi!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En ce qui concerne les capitaux à risques dont beaucoup d'entre vous, sur tous les bancs de cette assemblée, déplorent la pénurie, dois-je indiquer qu'en 1983 les entreprises ont collecté sous cette forme des sommes quatre fois plus élevées que les années précédentes ? Les chiffres sont là!
- Si l'on ajoute à cela la mise en place du compte d'épargne en actions et du compte pour le développement industriel, on comprend qu'en France, aujourd'hui, l'épargne financière atteigne des niveaux très élevés et que les capitaux à risques commencent à retrouver le chemin de la Bourse et du marché des capitaux, c'est-à-dire des entreprises.

En deuxième lieu, nous avons amélioré les conditions de financement des entreprises en renforçant la part de concours stables et peu coûteux. Le montant des prêts bonifiés et des prêts participatifs a atteint 50 milliards de francs en 1983, contre 20 milliards en 1980. Cette année, nous mettons à la disposition des entreprises 60 milliards de francs en prêts boniliés et en prête participation. Au total, depuis 1981, c'est environ un point du produit intérieur brut en plus qui aura été transféré vers le financement des investissements des entreprises.

On se plaignait du comportement des banques. Nous les avons incitées à développer les prôts bancaires aux entreprises. Nous avons créé un organisme de mutualisation des risques, la Sofaris, qui permet de réassurer les banquiers, tout en les rapprochant de l'entreprise. La Sofaris, d'une part, et les prêts bancaires aux entreprises, d'autre part, sont les deux modes d'«apprentissage» qui feront que, dans quatre ou cinq ans, le système bancaire français aidera mieux et comprendra mieux les entreprises.

En troisième lieu, nous avons soutenu l'investissement et stimulé l'effort de recherche et d'innovation des entreprises. L'instauration d'un mécanisme d'amortissement exceptionnel pour les biens d'équipement créés ou acquis entre le 1<sup>st</sup> janvier 1983 et le 31 décembre 1985 a sensiblemen, simplifié et amélioré les régimes antérieurs d'aide fiscale à l'investissement.

Je me suis demandé, avec mes collaborateurs, si nous devions aller plus loin. Non! Le mécanisme qui a été mis en place est suffisamment incitatif.

Dois-je aussi rappeler - et les entreprencurs ont pu apprécier cette disposition en faisant leur déclaration d'impôt pour l'année 1983 — l'importance du crédit d'impôt « recherche », dont les effets bénéfiques sont reconnus aujourd'hui par tous?

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce qui a été fait depuis trois ans.

Le projet de loi qui vous est aujourd'hui proposé n'a pour objet que de lever d'autres obstacles. Il s'inscrit en complément. Ce n'est pas une cathédrale. C'est simplement un moyen de compléter ce qui a déjà été commencé par ailleurs, au vu de l'expérience et des suggestions des chefs d'entreprise.

Deuxième question : pourquoi l'idée des pôles de conversion ? J'en avais parlé dès janvier au Forume de l'Expansion.

J'observerai d'abord que ce n'est pa nouveau. Il aurait fallu s'indigner qu'il y ait une carte des a les pour l'aménagement du territoire. C'est le même principe.

- M. Francis Ceng. C'est vrai!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais pourquoi ai-je proposé les pôles de conversion ? Parce que, dans l'économie contemporaine, c'est-à-dire une économie qui ne connaît plus un taux de croissance de 5 à 6 p. 100, une économie dont la politique d'aménagement du territoire ne peut vouloir habiller à la fois Pierre et Paul, mais qui est obligée de déshabiller Paul pour habiller Pierre...
  - M. Edmond Alphandéry. Eh oui!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. ... il faut changer complètement d'optique Ce qui est en cause, c'est la possibilité de mobilisation d'un bassin d'emploi par ses propres richesses, ses ingénieurs, ses cadres, ses universitaires et ses travailleurs. Le pôle de conversion est un endroit où il faut « s'auto-mobiliser ». On aura beau — et c'est nécessaire transférer des emplois dans telle ou telle région particulière-ment menacée, l'essentiel ne sera réussi que si, grâce à des mécanismes permettant au salarié de créer son entreprise ou de participer à la continuation d'une entreprise, à un chercheur de participer à la continuation d'une entreprise, à un chercheur d'apporter sa matière grise et de constituer un capital, à deux entreprises de fusionner, à une troisième de prendre en charge une entreprise déficitaire afin de redresser sa situation, nos régions arrivent à se reconvertir et retrouvent confiance en elles-mêmes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Le pôle de conversion, c'est la traduction, sur place, de l'idée autogestionnaire. Personnellement, je ne crois pas aux transferts massifs d'entreprises et d'emplois vers une région. Il en faut surtout là où l'on a pesquin d'être « conforté » et où l'on faut surtout là où l'on a pesquin d'être « conforté » et où l'on

faut, surtout là où l'on a besoin d'être « conforté » et où l'on a besoin d'aide.

- M. Edmond Alphandéry. Il faut le faire partout!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais l'essentiel est la capacité de mobilisation sur place C'est à cela que nous croyons, nous, socialistes, comme nous le croyons dans l'entreprise, par la mobilisation de toutes les forces de celle-ci. Il faut revenir à dos notions essentielles et simples pour comprendre notre démarche.
- M. Jacques Roger-Machert, rapporteur pour avis. C'est cohérent avec la décentralisation!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Enfin, troisième élément, et je remercie M. Noir de m'avoir posé cette question: pourquoi ne pas donner satisfaction aux deux reven-dications précises du président du C. N. P. F. — je ne dirai pas des entreprises — à savoir alléger massivement les charges et libérer complètement le droit de licenciement?

- M. Michel Noir. Ce n'est pas ce que je vous ai posé comme question!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Non, mais vous avez commencé par cela. Vous avez parlé des « charges massives ». Je vous ai entendu, même si je vieillis.
  - M. Francis Geng. Mais non! Vous êtes toujours jeune!
- M. le ministre de l'économir, des finances et du budget. Vous avez dit, monsieur Noir, que j'avais signé un document commun avec le C. N. P. F.
  - M. Michel Noir. C'est ça!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais, dans ce document, nous avons indiqué notre différence d'appréciation. Et, croyez-moi, elle était de taille, puisqu'elle portait sur plusieurs dizaines de milliards.
  - M. Michel Noir. C'est vrai!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le président du C. N. P. F., lui, ne derhandait rien moins que 20 milliards de francs d'incitation fiscale pour les entreprises et il a. au nom du « toujours plus », rejeté ce projet de loi d'un revers de main.

Mais prenons les choses sérieusement. Les charges des entreprises évoluent-elles actuellement dans le mauvais sens? Considérons les dans l'absolu et en valeur relative.

Dans l'absolu, si je considère les charges sociales directes et indirectes des entreprises françaises par rapport aux principaux partenaires commerciaux de la France, je constate qu'elles sont inférieures à celles de nos principaux partenaires commerciaux.

- M. Francis Geng et M. Edmond Alphandéry. C'est faux!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais si! Toutes les études le montrent.
- Si je regarde l'évolution et je me réfère aux travaux récents d'une organisation internationale c'eut en France que la décélération des coûts salariaux et sociaux a été la plus spectaculaire depuis dix-huit mois.
  - M. Michel Noir. Des coûts saiariaux!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Salariaux et sociaux !
  - M. Francis Geng. On partait de plus loin!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Puisque je vous dis que, dans l'absolu, nous sommes à un niveau inférieur et qu'en outre la décélération est plus rapide! Un enfant de onzième comprendrait que les deux données se recoupent! (Murmures.)
  - M. Francis Geng. Vous êtes les meilleurs!
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Il ne s'agit pas du Gouvernement; il s'agit des Français. Nous ne sommes pas en train de solliciter des suffrages. Nous essayons de voir clair sur la situation des entreprises françaises.

Seulement, il y a un « mais ». J'ai parlé tout à l'heure, sous les sourires de certains, de la compétition acharnée dans le monde. Savez-vous quels cnt été, l'an dernier, les taux de productivité comparés de l'industrie allemande et de l'industrie française. D'après une banque allemande, il a 5té de 9 p. 100 en Allemagne et de 5,4 p. 100 en France. Quand j'ai appris ce dernier chiffre, je me suis réjoui car, les années précédentes — je veux dire avant 1981 — il était aux alentours de 3 p. 100. Il se trouve que les Allemands ont réalisé 9 p. 100. La responsabilité de cet écart n'incombe pas au Gouvernemen'; elle incombe à ceux qui gèrent les entreprises. L'Etat ne peut pas se substituer à tout le monde. D'ailleurs, je ne vois pas en quoi des libéraux intégristes, comme le sont certains membres de cette assemblée, pourraient demander à l'Etat à la fois de tout faire et de se désengager.

Quant au droit de licenciement, il mc paraît paradoxal d'affirmer qu'on ne peut pas licencier en France alors qu'on compte chaque mois entre 25 900 et 30 000 licenciements. Quand deux chefs d'entreprise se rencontrent, chacun de ande à l'autre : « Vous dégraissez, vous aussi? » Ce scrait plutôt ça la mode du jour! Soyons donc sérieux! En France, on peut licencier. Ne laissons donc pas accréditer l'idée contraire par ceux qui ont des arrière-pensées idéologiques et politiques. S'ils voulaient aider l'économie française, ils feraient mieux de

rechercher patiemment les moyens d'améliorer la situation. Il faut combler les retards et corriger les abus. Et les abus, il y en a dans tous les sens : tantôt des licenciements trop tardifs, tantôt des licenciements abusifs.

De ce point de vue, je me réjouis, comme nombre d'entre vous, qu'une grande négociation interprofessionnelle soit sur le point de s'engager entre le patronat et les organisations syndicales sur les moyens de rendre plus souple la gestion des entreprises et du marché du travail.

Je m'en réjouis d'autant plus que les rigidités dont vous vous plaignez aujourd'hui sont issues d'une négociation interprofessionnelle et ont été ratifiées par une loi de 1975. A cet égard, messieurs de l'opposition, vous devriez balayer devant votre porte!

Mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel — et je le dis au président du C.N.P.F. du haut de cette tribune — est qu'il ne peut y avoir, dans une démocratie moderne, de croissance et de sursaut économiques sans un équilibre entre les forces du management et les forces du travail. Qu'on ne compte pas sur le Gouvernement et que l'on ne compte pas sur moi pour créer un déséquilibre! En effet, ce déséquilibre non seulement tournerait le dos à cc qui est notre idéal, mais tournerait le des au réalisme, car, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, seules les économies qui font participer pleinement les travailleurs à l'effort d'innovation et de production sont capables de relever les enjeux de demain. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Et pour terminer, non sur une envolée, mais sur un chiffre, ce qui est toujours plus percutant, je m'attacherai à l'excédent brut d'exploitation des entreprises. Ce dernier a été le grand perdant des deux chocs pétroliers, puisque l'économie française s'est ajustée aux dépens des entreprises.

- M. Edmond Alphandery. Exactement! Ft cela a continué en 1981-1982.
- M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Eh bien! en 1980, l'année du deuxième choc pétrolier, où l'on commençait à le ressentir, l'excédent brut d'exploitation des entreprises était de 23,3 p. 100 de la valeur ajoutée. En 1983, il était de 23,6 p. 100. Et en 1984, sur la base d'une croissance faible de 1 p. 100, il sera de 24,6 p. 100, c'est-à-dire le chiffre le plus élevé depuis 1975.
  - M. Edmond Alphandéry. Et en 1981?
- M. le ministre de l'économie, des finences et du budget. Voilà comment le Gouvernement de gauche considère l'équilibre nécessaire entre ce qui est important pour ceux qui ont à diriger les entreprises et ce qui est vital pour ceux qui y travaillent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)
- M. Edmond Alphendéry. Pour les deux années les plus instructives, vous n'avez pas cité les chiffres, monsieur le ministre!
- M. le président. Je mets aux voix la question préalable opposée par MM. Noir, Robert Galley et Weisenhorn.

(La question préalable n'est pas adoptée.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine scance.

#### --- 5 ---ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2002 sur le développement de l'initiative économique (rapport n° 2068 de M. Guy Bêche, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à di neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

Louis Jean.

		·	
		•	
	100		
-			